



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Lundi 17 décembre 2018

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 17 DECEMBRE 2018

Etaient présents :

Ronan LOAS, Serge LECUYER, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Claudie LE BIHAN, Katherine GIANNI, Bernard CLERGEON (à partir du point 5), Jean-Luc MADEC, Martine LIEDOT, Armelle GEGOUSSE, Anne-Valérie RODRIGUES, Michel ROUALO, Dominique DAUGES (à partir du point 5), Dominique QUINTIN, Isabelle LE RIBLAIR, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN, Thierry LE FLOCH, Sylvain BRITEL.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Patrick GOUELLO à Katherine GIANNI, Bernard CLERGEON à Serge LECUYER (jusqu'au point 4), Pierre-Yves CAINJO à Antoine GOYER, Christelle CAINJO à Hélène BOLEIS, Loïc TONNERRE à Michel ROUALO, Philippe DONIES à Isabelle LE RIBLAIR, Teaki DUPONT à Dominique QUINTIN.

Absents : Dominique SAURAY, Dominique DAUGES (jusqu'au point 4), Nolwenn DELALEE.

Secrétaire de séance : Pascaline ALNO

Points 1 à 3 :

Présents : 23

Pouvoirs : 07

Absents : 03

Point 4 :

Présents : 24

Pouvoirs : 07

Absents : 02

A partir du point 5 :

Présents : 25

Pouvoirs : 06

Absents : 02

Ordre du jour

PROCES-VERBAL

1. Conseil municipal du 13 novembre 2018

COMPTE RENDU DE DELEGATIONS

2. Information sur les marchés signés au 1er semestre 2018

ADMINISTRATION GENERALE

3. Recensement 2019 – recrutement d'agents recenseurs

FINANCES - RESSOURCES HUMAINES

4. Taux des 3 taxes 2019
5. Budget principal 2019
 - a. Budget principal de la ville
 - b. Budget annexe cuisine centrale
 - c. Budget annexe lotissement de Kerdroual
6. Rapport sur l'état de la dette 2018
7. Ligne de Trésorerie 2019
8. Tarifs 2019
9. Garantie d'emprunt

JEUNESSE – SPORT – CULTURE – VIE ASSOCIATIVE

10. Associations – subventions de fonctionnement pour l'année 2019
 - a. Associations sportives
 - b. Associations non-sportives
11. Associations – subventions de projets pour l'année 2019
 - a. Associations sportives
 - b. Associations non-sportives
12. Amicale Laïque de Ploemeur : convention de partenariat
13. Comité du personnel : avenant à la convention de partenariat
14. FITDays MGEN : contrat de partenariat
15. Aides à la location de structures démontables
16. Amzer-Nevez : projet intervention en milieu scolaire - convention
17. IME Kerdiret - Ville - école Prévert : convention
18. Révision du Projet Educatif de Territoire (PEDT) – Plan mercredi
19. Aide au transport pour les projets pédagogiques des écoles publiques 2018/2019
20. Ateliers musicaux d'Amzer Nevez 2018/2019 : participation aux frais d'inscription
21. Participation aux frais d'inscription des ploemeurois au Conservatoire de Lorient 2018-2019

TRAVAUX- ENVIRONNEMENT

22. Convention avec Lorient Agglomération : socle commun topographique
23. Renouvellement urbain de l'agglomération du centre-ville :
périmètre de prise en considération

+ **Convention de restauration avec la Mutualité 29-56**

Le Maire, Ronan Loas, ouvre la séance à 18 h 00, vérifie le quorum et désigne Pascaline Alno, Adjointe au Maire, en tant que secrétaire de séance.

Il interroge l'assemblée délibérante quant à l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour de la séance, à savoir la convention de restauration avec la Mutualité 29-56, et ajouté après le point 9 de l'ordre du jour.

En ouverture de séance, le Maire, Ronan Loas, fait un hommage : « Je tenais, avant d'entamer nos travaux, à exprimer la compassion et la solidarité du Conseil municipal de Ploemeur aux victimes et à leurs familles frappées par un attentat terroriste à Strasbourg. J'assure notre plein soutien aux habitants, aux autorités, aux forces locales confrontées à cette terrible épreuve et, en particulier, le Maire et le Conseil municipal de Strasbourg ainsi que l'ensemble des élus alsaciens. Dans ces circonstances tragiques qui montrent que la menace terroriste pèse toujours sur notre pays, je tiens à rendre hommage et saluer l'engagement exemplaire des forces de sécurité, de secours, police, gendarmerie, armée, police municipale, sapeurs-pompiers, très sollicitées depuis plusieurs semaines et qui assurent la protection des français dans des conditions difficiles ».

Puis le Maire explique le déroulement : « Concernant le calendrier des conseils municipaux : le prochain conseil municipal se tiendra le mardi 26 février 2019. Un planning prévisionnel vous sera envoyé pour le 1er semestre 2019. Plus précisément, vous avez reçu un mail concernant la demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour de cette séance, à inclure après le point 9. Celui-ci concerne la convention de restauration avec la Mutualité 29-56. L'explication, quant à l'urgence de la décision et de la délibération, vous a été donnée : l'application de celle-ci doit se réaliser au 1er janvier 2019. Je rappelle l'article L 2121-11 qui prévoit qu'en cas d'urgence, le délai de convocation peut être abrégé sans pouvoir être toutefois inférieur à 1 jour franc. Aussi et dans ce cas précis, afin de pouvoir facturer au 1er janvier la Mutualité 29-56 pour la gestion des résidences « autonomie » du Phare et de Kerderff et nécessitant de revoir la convention en vigueur, je vous propose d'inscrire ce point à l'ordre du jour ».

Le Conseil municipal vote, approuve favorablement et unanimement cet ajout à l'ordre du jour.

Puis le Maire demande l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 13 novembre 2018.

Thierry Le Floch, conseiller municipal de l'opposition, intervient : « Dans ce compte-rendu, il y a une référence à un engagement que vous avez fait concernant la constitution d'un groupe de travail sur l'alimentation et l'agriculture, notamment pour la mise en œuvre de la charte. Je renouvelle ma demande, où en êtes-vous sur la constitution de ce groupe de travail ? Quand serons-nous invités à ce groupe de travail puisque vous aviez ouvert ce groupe à l'opposition, à notre demande, non pas lors du dernier conseil mais celui d'avant. Je crois que Teaki Dupont avait sollicité la même chose que moi. »

Le Maire, Ronan Loas, répond : « Il est en cours de constitution. Nous devons encore fixer le niveau d'opération et également, vu que l'on touche à la charte agriculture-alimentation, vérifier la

participation d'une personne de Lorient Agglomération qui est aussi maître de cette politique-là. David Drégoire, Adjoint au Maire à la transition énergétique pilote cette démarche »

Michel Le Mestrallan, conseiller municipal de l'opposition, intervient : « Une remarque très rapide que j'ai faite en commission, et que j'ai déjà faite l'an dernier, comment cela se fait-il que les tarifs soient passés après le budget. Les recettes doivent être, en principe, arrêtées avant d'aborder les questions du budget. Or, là, nous avons l'inverse, comme cela était le cas l'an dernier. Si les tarifs ne sont pas acceptés, le budget ne peut pas être présenté, dans la logique. »

Le Maire, Ronan Loas, répond : « En flux je suis d'accord avec vous, mais en réalité il n'y a pas d'obligation de passer l'une avant l'autre. C'était le cas auparavant également. S'il n'y a pas de remarques, le procès-verbal est adopté. Je laisse la parole à Antoine Goyer, Adjoint aux finances et ressources humaines, pour le compte-rendu des délégations sur les marchés signés au 1er semestre 2018. »

**COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS – INFORMATION SUR LES MARCHES SIGNES AU
1^{ER} SEMESTRE 2018**

Rapporteur : Antoine Goyer

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L 2122-19,

Vu la délibération du 04 avril 2014 concernant les attributions exercées par le maire sur délégation du Conseil municipal, pour prendre toutes décisions concernant les marchés de travaux, fournitures et services n'excédant pas le seuil des procédures formalisées ;

Vu l'arrêté du 29 avril 2014 concernant la délégation de fonctions à Serge LECUYER, adjoint délégué aux travaux, bâtiments et infrastructures ;

Vu l'arrêté du 14 juin 2018 concernant la délégation de fonctions à Serge LECUYER, adjoint délégué aux travaux, bâtiments et infrastructures ;

Vu l'avis de la commission « finances et ressources humaines » du 10 décembre 2018 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal, et notamment les tableaux récapitulatifs trimestriels ci-joints ;

Une information est faite concernant les marchés et avenants passés durant le 1^{er} semestre 2018.

Le tableau joint indique les marchés et avenants recensés pour le compte rendu de ces délégations.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

➤ **PREND ACTE** de cette information

MARCHES										
Procédure	Type marché	Opération	Lot – précisions	N° marché	Date notif	Montant HT marché ou avenant	Entreprise	Code Postal	Ville	Signataire
MAPA	Travaux	Abattage, élagage d'arbres des espaces publicss et boisements	Lot 1 - Grosses interventions Accord-cadre à bons de cde Durée 4 ans	2017-43	06/02/2018	mini = 25 000 € maxi = 166 666 €	MULTI SERVICES VERTS	56120	JOSSELIN	Serge LECUYER
MAPA	Travaux	Abattage, élagage d'arbres des espaces publicss et boisements	Lot 2 - taille sur alignement Accord-cadre à bons de cde Durée 4 ans	2017-44	08/02/2018	mini = 16 666 € maxi = 166 666 €	MERCERON	85110	CHANTONNAY	Serge LECUYER
MAPA	Travaux	Abattage, élagage d'arbres des espaces publicss et boisements	Lot 3 - élagage abattage arbres Accord-cadre à bons de cde Durée 4 ans	2017-45	06/02/2018	mini = 16 666 € maxi = 166 666 €	BELBEOCH	29000	CHANTONNAY	Serge LECUYER
AOO	Prestations intellect	Mission de MO urbaine et des espaces publics pour projet de renouvellement urbain du centre-ville	Marché subséquent 1	2017-49	16/01/2018	296 725,00 €	FLORENCE MERCIER PAYSAGISTE	75005	PARIS	Ronan LOAS
MAPA	Travaux	Travaux d'extension du PIJ Point information jeunesse	Lot 1 Gros-œuvre VRD	2018-02	23/04/2018	44 449,42 €	EMC MODICOM	56680	PLOUHINEC	Serge LECUYER
MAPA	Travaux	Travaux d'extension du PIJ Point information jeunesse	Lot 2 charpente bois	2018-03	23/04/2018	3 260,83 €	PLASTIMETAL	56850	CAUDAN	Serge LECUYER
MAPA	Travaux	Travaux d'extension du PIJ Point information jeunesse	Lot 3 couverture zinc	2018-04	25/04/2018	9 243,00 €	LE CUNFF-BOURHIS	56850	CAUDAN	Serge LECUYER
MAPA	Travaux	Travaux d'extension du PIJ Point information jeunesse	Lot 4 Menuiseries extérieures alu	2018-05	24/04/2018	5 851,00 €	ATLANTIQUE OUVERTURES	44360	VIGNEUX DE BRETAGNE	Serge LECUYER
MAPA	Travaux	Travaux d'extension du PIJ Point information jeunesse	Lot 6 Menuiseries intérieures bois	2018-07	23/04/2018	2 218,87 €	GOUEDARD	56680	CREDIN	Serge LECUYER
MAPA	Travaux	Travaux d'extension du PIJ Point information jeunesse	Lot 7 Peinture Revêtements de sols	2018-08	27/04/2018	10 559,82 €	RAUB	56100	LORIENT	Serge LECUYER
MAPA	Travaux	Travaux d'extension du PIJ Point information jeunesse	Lot 8 Electricité	2018-09	27/04/2018	13 041,30 €	ETI	56270	PLOEMEUR	Serge LECUYER
MAPA	Travaux	Travaux d'extension du PIJ Point information jeunesse	Lot 9 Chauffage Ventilation	2018-10	25/04/2018	4 411,28 €	ARCHIMEDE	56270	PLOEMEUR	Serge LECUYER

AOO	Fournitures & services	Fourniture de matériels électriques Années 2018-2022	Accord-cadre à bons de cde Durée 4 ans	2018-12	31/05/2018	mini = 50 000 € mai = 180 000 €	REXEL	56100	LORIENT	Ronan LOAS
MAPA	Fournitures & services	Acquisition scène mobile avec reprise matériel		2018-13	09/05/2018	40 571,00 € HT moins reprise pour 9 000 €	EUROPODIUM	67190	GESSWILLER	Serge LECUYER
MAPA	Fournitures & services	Acquisition tondeuse autoportée		2018-16	02/05/2018	29 325 € HT moins reprise pour 2 500 €	LOISIRS SERVICES	56850	CAUDAN	Serge LECUYER
MAPA	Fournitures & services	Praticable de gymnastique		2018-17	11/05/2018	27 499,02 €	GYMNOVA	13375	MARSEILLE	Serge LECUYER
MAPA	Fournitures & services	Acquisition véhicule utilitaire		2018-18	04/05/2018	25 800 € HT moins reprise pour 500 €	MARTENAT	56600	LANESTER	Serge LECUYER

AVENANTS

Procédure	Type marché	Opération	Lot – précisions	N° marché	Date notif	Montant HT marché ou avenant	Entreprise	Code Postal	Ville	Signataire
MAPA	AVENANT	Construction du CTM	Lot 1 - Gros-œuvre	2017-20	23/04/2018	Travaux modificatifs - 4 169,74 €	MAHO	56300	PONTIVY	Serge LECUYER
MAPA	AVENANT	Construction du CTM	Lot 4 - Etanchéité	2017-23	23/04/2018	Travaux modificatifs + 11 214,07 €	SOPREMA	56890	SAINT AVE	Serge LECUYER
MAPA	AVENANT	Construction du CTM	Lot 6 - Serrurerie	2017-25	23/04/2018	Travaux modificatifs + 1 619,00 €	BP METAL	29400	LANDIVISIAU	Serge LECUYER
MAPA	AVENANT	Construction du CTM	Lot 8 - Menuiseries intérieures bois	2017-27	23/04/2018	Travaux modificatifs + 2 988,66 €	AUDIC	56410	ERDEVEN	Serge LECUYER
MAPA	AVENANT	Construction du CTM	Lot 11 - Revêtements de sols	2017-30	23/04/2018	Travaux modificatifs - 382,00 €	AN ORIENT SOLS	56100	LORIENT	Serge LECUYER
MAPA	AVENANT	Construction du CTM	Lot 14 - Plomberie - Sanitaires - Chauffage - Ventilation	2017-33	23/04/2018	Travaux modificatifs - 7 646,96 €	ANVOLIA	56607	LANESTER	Serge LECUYER
MAPA	AVENANT	Construction du CTM	Lot 2 - Charpente métallique	2017-21	30/04/2018	Travaux modificatifs + 1 050,00 €	BAUME	29470	PLOUGASTEL DAOULAS	Serge LECUYER
MAPA	AVENANT	Travaux d'extension du PLJ Point information jeunesse	Lot 7 - Peinture Revêtements de sols	2018-08	22/06/2018	Travaux modificatifs + 569,45 €	RAUB	56100	LORIENT	Ronan LOAS

MAPA	AVENANT	Acquisition scène mobile avec reprise matériel		2018-13	22/06/2018	modif délai de livraison	EUROPODIUM	67190	GESSWILLER	Serge LECUYER
------	---------	--	--	---------	------------	--------------------------	------------	-------	------------	---------------

**MISE EN ŒUVRE DU RECENSEMENT 2019 DE LA POPULATION, RECRUTEMENT D'AGENTS
RECENSEURS, NOMINATION D'UN COORDINATEUR COMMUNAL ET D'UN CORRESPONDANT R.I.L.
(REPERTOIRE D'IMMEUBLES LOCALISES)**

Rapporteur : Katherine Gianni

La loi « démocratie et proximité » du 27 février 2002 confie aux communes la responsabilité de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement. Cette loi, complétée par les décrets des 5 et 23 juin 2003, définit les modalités d'application en répartissant les communes en six groupes : pour les communes de plus de 10 000 habitants, la quinzième enquête se déroulera en 2019.

Cette enquête est réalisée, comme tous les ans depuis 2004, auprès d'un échantillon de 8 % de la population. Cette méthode permet à l'INSEE de disposer chaque année de statistiques actualisées. Les premiers résultats globaux de ce nouveau recensement ont ainsi été publiés dès l'année 2010. Cette enquête a lieu chaque année en janvier et février, selon la méthode classique du dépôt-retrait des questionnaires dans toutes les communes. Pour 2019, elle se déroulera du jeudi 17 janvier au samedi 23 février 2019.

Ce recensement est mené en partenariat étroit avec l'INSEE qui organise et contrôle la collecte des informations, puis exploite les questionnaires et diffuse les résultats de l'enquête concernée. La commune prépare et réalise l'enquête. Elle reçoit à ce titre une dotation forfaitaire de la part de l'Etat basée sur la population municipale et sur le nombre de logements. Pour l'année 2018, elle a été de 3 513 euros.

Comme les années précédentes, la commune recrute quatre agents recenseurs pour mener cette enquête ; ils recensent environ 200 logements chacun, et sont nommés par arrêté individuel du Maire. Les agents recenseurs bénéficieront d'une part, d'une rémunération basée sur le SMIC brut mensuel en vigueur pour l'enquête, et d'autre part, d'une indemnité kilométrique.

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission finances et ressources humaines du lundi 10 décembre 2018 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** cette proposition
- **CREE** 4 postes d'agents recenseurs pour la période du jeudi 17 janvier au samedi 23 février 2019
- **DESIGNE** pour l'année 2019 :
 - M. Jean Louis SALIOU comme coordonnateur communal
 - Mme Fabienne GOURMELEN comme correspondante R.I.L.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

TAUX DES TROIS TAXES LOCALES POUR 2019

Rapporteur : Antoine Goyer

Les taux d'imposition pour 2019 sont arrêtés comme suit :

	Taux d'imposition 2019	Taux d'imposition 2018
- Taxe d'habitation :	17,34 %	17,34 %
- Foncier Bâti	30,83 %	30,83 %
- Foncier non Bâti	44,22 %	44,22 %

Compte tenu de l'estimation de l'évolution des bases, le produit des trois taxes sera le suivant :

- Taxe d'habitation :	31.738.000 x 17,34 % =	5.503.369 €
- Foncier Bâti	23.531.000 x 30,83 % =	7.254.607 €
- Foncier non Bâti	188.000 x 44,22 % =	83.134 €

		12.841.110 €

Vu le Code général des collectivités ;

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines » du lundi 10 décembre 2018 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,➤ **APPROUVE** cette proposition**Délibération adoptée à l'UNANIMITE****5 ABSTENTIONS** (Daniel Le Lorrec – Michel Le Mestrallan – Thierry Le Floch- Irène Bellec – Sylvain Britel)

Antoine Goyer, Adjoint aux finances, précise : « Conformément aux engagements politiques qui avaient été pris, à savoir de ne pas augmenter les taux d'imposition, il est proposé de reconduire pour 2019 les taux d'imposition de 2018.

Jean-Guillaume Gurlain, conseiller municipal de l'opposition, intervient : « Les taux de taxe ne bougent pas cette année, cela va dans le sens de la réforme engagée par le Président de la République. La réforme de la taxe d'habitation et sa suppression effective à terme a bénéficié à 71% des ploemeuroises et ploemeurois en 2018, et grâce au maintien du taux de cette taxe pour l'année à venir nos concitoyens bénéficieront pleinement de cette mesure pour le pouvoir d'achat en 2019 également. Je vote pour. »

Le Maire prend la parole : « Merci Monsieur Gurlain. Il est vrai que cela pose, à terme, la question de la suppression de la taxe d'habitation pour nombre de nos contribuables non encore exonérés. Cela pose aussi la question de la visibilité en terme de fiscalité pour les collectivités locales. Nous avons en effet voté notre budget prévisionnel début 2018. Une collectivité locale est un grand bateau et lorsque l'on change les règles, le temps que l'on se remette en ligne, cela risque de prendre du temps. On nous avait promis pour le printemps 2019, une réforme de l'impôt local lors du congrès des Maires 2017. Je pense qu'il faudrait surtout revoir les bases d'imposition. Il ne faut pas réfléchir qu'en terme de taux d'imposition, c'est réducteur. Vous pouvez remarquer que nous maintenons les taux depuis 2014. Outre les grands discours politiques que l'on a pu entendre des associations d'élus ou des partis politiques, nous sommes tous d'accord pour dire que la taxe d'habitation était un mauvais impôt, souvent injuste. Les bases fiscales n'ayant pas été revues dans leurs principes depuis les années 70, nous constatons des écarts sur notre territoire. Avec les associations d'élus, comme l'AMF, nous essayons de faire bouger les lignes. Je n'aborderai pas ici le sujet des « gilets jaunes ». Mais, sur le sujet « taxes », il y a une réflexion à mener sur le lien entre impôt payé et qualité du service public. Une commune n'est pas une succursale de l'Etat, nous ne devons pas perdre totalement nos leviers sur la fiscalité. Voilà ce que je tenais à dire. Nous restons donc vigilants sur ces impôts et maintenons donc les taux même si à terme la taxe d'habitation devrait disparaître. Pour terminer mon propos, nous attendons davantage de certitudes en terme de réforme et donc de visibilité budgétaire afin de pouvoir mieux poser nos politiques budgétaires dans le long terme sans qu'on nous change tous les ans les règles du jeu. »

Thierry Le Floch, conseiller municipal de l'opposition, intervient : « Je crois que l'on ne peut pas éviter un débat un petit peu plus large en abordant la question des taxes locales. La question du consentement à l'impôt est nécessaire dans notre société puisque cela est un élément fondateur de notre démocratie. Sans impôt il n'y a pas de démocratie puisqu'on n'exerce pas la démocratie sans une participation collective à sa mise en œuvre. Aujourd'hui nous voyons bien que les collectivités, la ville de Ploemeur en fait partie, et bien d'autres, agissent pour réduire la fiscalité des ménages. Par ailleurs, il y a d'autres fiscalités qui apparaissent. Le consentement à l'impôt devrait être quelque chose de politiquement porté, soutenu, voulu. Il y a une vraie rupture aujourd'hui dans notre société par rapport à ces questions-là, notamment par rapport à une question d'égalité, d'équité fasse à l'impôt. Aujourd'hui vous nous proposez des taux qui sont identiques à ceux des années précédentes. C'est un choix politique que vous avez fait, il n'empêche qu'aujourd'hui les choses sont mal vécues pour deux raisons : d'une part l'impôt ne touche pas tout le monde de la même manière et d'autre part, je crois qu'il serait très dangereux de faire comme socle de notre unité nationale, la réduction des impôts donc la réduction du périmètre des services publics. En effet, c'est ce qui constitue notre cohésion sociale et économique. Aujourd'hui on voit bien que ce n'est pas l'impôt qui pose un problème. Si à Ploemeur nous augmentons l'impôt et qu'il est compris par les habitants parce qu'il y a des projets qui correspondent à leurs souhaits, je pense que le consentement ne poserait pas de problèmes. En faire un acte majeur de sa politique, de réduire les impôts, c'est un choix que vous avez fait. Je ne suis pas sûr que ce soit ce choix-là qu'il fallait faire à tous les moments, notamment

au cours du mandat. Il pourrait y avoir aussi des inflections qui auraient pu être faites en fonction des projets qui auraient été maintenus. C'est votre choix, il vous appartient. Nous verrons dans le budget qu'il y a des choses que l'on peut ne pas comprendre, en tout les cas dans la traduction de ce choix. Pour finir sur ces quatre taxes qui sont maintenues, je ne suis pas sûr, en définitive, que cela vienne conforter le pouvoir d'achat des ploemeurois et des français d'une manière générale, vu la situation économique et sociale dans laquelle nous sommes aujourd'hui. Il y a les taxes d'un côté mais également le pouvoir d'achat général de l'autre et là nous avons de vraies questions à nous poser de manière générale. La situation n'est pas bonne, contrairement à ce que l'on dit. »

Le Maire, Ronan Loas, répond : « Nous sommes ici effectivement sur un choix qui a guidé notre politique : la non augmentation des taux sur le mandat 2014-2020 donné par les électeurs. Je rappelle que +1% d'augmentation des taux d'imposition à Ploemeur, c'est 120K € de rentrées fiscales mais cet argent n'apparaît pas, comme ça, au milieu de la table. Il apparaît parce qu'il est pris dans la poche du contribuable ! Nous avons la chance d'avoir une très grande partie de notre population assujettie à l'impôt, contrairement à certaines villes voisines dans le Pays de Lorient pour lesquelles il n'y a que 35 % des foyers imposables. Nous verrons plus tard, dans le vote du budget, que l'on peut maintenir un investissement fort sur une collectivité locale sans alourdir la pression fiscale sur les ménages. Je comprends bien que, par des justifications d'ordre politique de votre part, vous auriez été prêt à augmenter l'imposition des ploemeurois. Je tiens à vous dire que, de ce côté-ci de la table, c'est un choix volontaire et clair de maintenir les taux, déjà beaucoup plus élevés à Ploemeur que dans un certain nombre de villes, et surtout d'éviter de resserrer toujours plus l'étau fiscal sur le contribuable. Ne touchons pas au levier fiscal à Ploemeur ! »

Thierry Le Floch, conseiller municipal de l'opposition, reprend : « Excusez-moi, Monsieur le Maire, je crois que je me suis mal exprimé. Je n'ai pas dit que j'étais favorable à une augmentation de la fiscalité à Ploemeur. J'ai dit que cela dépend des projets et cela dépend des circonstances. Là, en l'occurrence, vous maintenez des taux de fiscalité constants depuis le début de votre mandat. C'est un choix politique qui, pour moi, a des inconvénients mais il a aussi un avantage, vous l'avez rappelé. Ceci étant dit, la pression fiscale dépend aussi des revenus et, donc, que c'est en rapport aux revenus et que c'est une question du consentement à l'impôt. À Ploemeur, le taux d'imposition est relativement faible au regard des revenus des ménages. Il n'y a pas une pression fiscale énorme si l'on compare avec d'autres communes de l'agglomération du Pays de Lorient. Nous n'avons pas dit, collectivement, que nous étions favorables à l'augmentation des impôts. Ce que je dis simplement, c'est que le contexte local est à mettre dans un contexte plus global, européen et national qui, lui, aujourd'hui, crée un vrai problème. Ce n'est pas forcément le taux d'imposition qu'il faut regarder, c'est le consentement à l'impôt sur tout ce qu'il produit comme services publics, comme redistribution, puisque la fonction de l'impôt c'est de redistribuer, par l'intermédiaire d'un certain nombre de services ou d'équipements publics, la richesse qui a été produite en commun. C'est cette question-là que je pose globalement. Aujourd'hui, nous voyons bien que, nationalement, nous avons un vrai problème au niveau du consentement à l'impôt. »

DIRECTION DES RESSOURCES

BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Antoine Goyer

Le Maire arrête le budget primitif 2019 du budget de la ville, en équilibre, aux montants suivants :

Section INVESTISSEMENT

Dépenses et recettes : 7.825.000 €

Section FONCTIONNEMENT

Dépenses et recettes : 20.185.000 €

Vu le Code général des collectivités ;

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines » du lundi 10 décembre 2018 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **ARRETE** le budget conformément aux équilibres ci-dessus

Délibération adoptée à la MAJORITE

12 CONTRE (Loïc Tonnerre – Michel Roualo – Dominique Daugès – Teaki Dupont – Dominique Quintin – Isabelle Le Riblair – Philippe Donies – Daniel Le Lorrec – Michel Le Mestrallan – Thierry Le Floch- Irène Bellec – Sylvain Britel)

2 ABSTENTIONS (Jean-Guillaume Gurlain – Yolande Allanic)

Antoine Goyer, 2^{ème} adjoint au Maire, présente le Budget Prévisionnel selon le diaporama présenté en conseil (cf annexe) et y apporte les remarques suivantes :

- **SLIDE 11** : « La masse salariale est un gros poste budgétaire puisqu'elle représente environ 60 % des charges de fonctionnement. Celle-ci est maîtrisée par rapport à 2018 malgré des facteurs qui évoluent avec le temps : glissement vieillesse-technicité. »
- **SLIDE 19** : « Le programme d'investissements représente quasiment le même effort d'investissement que celui fait sur les années antérieures (6M € en moyenne sur l'ensemble du mandat). »
- **SLIDE 26** : « Les projets du futur contrat d'attractivité touristique ne sont pas définis de façon précise aujourd'hui. Il a cependant été décidé de mettre une enveloppe pour faire face à des projets qui pourraient venir par la suite. »

Michel Roualo, conseiller municipal, intervient : « Je voudrais simplement dire que, conformément aux réserves que nous avons exprimées par Loïc Tonnerre, lors du débat d'orientation budgétaire du dernier conseil municipal, nous voterons contre ce budget et les annexes également. »

Michel Le Mestrallan, conseiller municipal de l'opposition, intervient : « Je me permettrai deux petites interventions préalables avant de parler du budget. Monsieur Quintin a expédié un message faisant savoir qu'il n'était pas utile pour lui de recevoir les documents papiers. Nous l'avons déjà fait savoir pour certains d'entre nous. Nous n'avons pas l'usage qu'il y ait un document papier. Pour le groupe, c'est intéressant, mais pas pour quelques-uns d'entre nous. Je vous propose un recensement, si vous en êtes d'accord, de ceux qui veulent recevoir les papiers car ce sont des documents très épais. Nous sommes plusieurs à ne pas en avoir l'usage. En utilisant l'informatique ce serait peut-être intéressant. »

Le Maire, Ronan Loas, répond : « Si nous ne sommes pas passés à cette méthode-là c'est parce que nous ne possédons pas de système d'horodatage informatique et donc d'accusés-réception des mails comme les convocations de Lorient Agglomération. Ces envois en papier nous permettent, concrètement, de sécuriser la démarche de nos instances municipales et de ne pas faire « sauter » la convocation à un budget avec le « je n'ai pas reçu l'e-mail » que nous avons déjà subi de la part de Monsieur Tonnerre l'année dernière. »

Michel Le Mestrallan, conseiller municipal de l'opposition, propose : « Peut-être qu'un accusé de réception du mail le permettrait simplement. Pour quelques-uns d'entre nous, je vous propose le recensement, si vous en êtes d'accord. Cela permettrait d'éviter que tout le monde reçoive des documents papiers. Il est évident que si nous les recevons en temps et en heure, il est hors de question que l'on conteste. Ce que l'on n'a pas fait. »

Le Maire, Ronan Loas, répond : « Vous n'êtes pas les plus procéduriers de ce Conseil, je prends donc totalement en compte votre remarque. Nous allons essayer de trouver une méthode qui permette d'avoir cette assurance. Il s'agit juste de ne pas faire « sauter » un conseil municipal par erreur de procédure... dysfonctionnement qui puisse faire l'objet d'un article de presse. Cela ne doit pas se faire au mépris de la qualité du travail de nos agents municipaux. C'est pour cela que, parfois, nous envoyons la police municipale pour certains élus, afin de bien certifier la remise en main propre des convocations. »

Michel Le Mestrallan, conseiller municipal de l'opposition, reprend : « Comme je n'aurai pas d'autres interventions construites, je voulais évoquer aussi le fait que nous demandons un état des lieux du logement dans la commune, un an après le lancement du nouveau PLH de l'agglomération et un an

après le constat de carence et la mise sous tutelle de la commune. Cet état des lieux n'est pas réservé au Préfet de ce département. Nous sollicitons un état des lieux, au prochain conseil, si c'est possible, pour que nous puissions avoir une avancée de ce programme de logements et de logements sociaux. »

Le Maire, Ronan Loas, répond : « Si vous pouviez plutôt parler de logement « aidé » parce que l'appellation « logement social » est un peu connotée. A Ploemeur 60% de la population peut accéder au « logement aidé » classé PLUS/PLAI. Sans partir dans trop de détails, je peux vous dire ce soir que nous sommes plus que dans les clous que pour le bilan triennal actuel et à venir. Je rappelle qu'en terme de logement social, la commune de Ploemeur n'a jamais réussi à atteindre les objectifs fixés par l'Etat si on exclu la production de foyers ou d'EHPAD. Malgré cela, avec les projets déjà posés sur la table, je parle des projets sûrs, le bilan triennal de la prochaine période est sur de bons rails. Nous pourrions détailler cela en commission, je vous donnerai les éléments. »

Michel Le Mestrallan, conseiller municipal de l'opposition, dit : « Il me semble que cela relève de la totalité du conseil municipal que d'être informé de quelque chose qui pèse si lourd sur la commune. Je me permets en même temps d'aborder, si vous êtes d'accord, la question budgétaire.

Budget primitif 2019 :

Merci à ceux qui ont œuvré pour cette préparation budgétaire. Elle est conduite en décembre et nous nous en félicitons. A priori, plus de lignes de crédits à prévoir par anticipation. Nous savons l'exercice difficile. Ceci est d'autant plus vrai dans une période où les prévisions sont bousculées par les français. Je vais débiter mon propos par cette situation et la part de la colère qui relève du sort fait aux collectivités territoriales. Ce que nous entendons est un cri de populations qui ont vécu un signal supplémentaire d'agression à leur égard avec la taxe sur les carburants. Nous le savons maintenant, il ne s'agit pas d'un refus de mesures visant à préserver la planète, bien au contraire. Ils n'en peuvent plus d'un quotidien si difficile, ils n'en peuvent plus de l'injustice fiscale, de l'injustice sociale, d'un système politique qui les rejette et auquel ils n'adhèrent plus. Dans ce contexte que nous disent les documents budgétaires que vous nous soumettez ?

1. Une nouvelle baisse des moyens attribuée par l'Etat à la collectivité :

Plutôt que d'aller chercher l'argent chez ceux qui pratiquent l'évasion fiscale, qui distribuent des dividendes sans compter, qui polluent la planète sans vergogne, c'est dans la poche des plus faibles et des collectivités que ce gouvernement a fait le choix de puiser. Pour la commune, 1,120KF auront disparu des capacités de la collectivité. Pour 2019, les dotations et participations vont à nouveau perdre 2.7%. Il est possible de dire ainsi que nous l'avons entendu à l'occasion du DOB que la baisse ralentit, c'est bien d'une baisse dont il s'agit. Ainsi que vous l'écrivez, entre 2014 à 4M et 2018 à 3M d'€, c'est 1/4 des concours financiers de l'Etat qui ont disparu. Prétendre, ainsi que M. Gurlain l'a fait au précédent conseil qu'il s'agit de ne pas laisser la dette à nos enfants, pourrait être une idée à discuter, encore faudrait-il regarder cette dette de plus près, et, surtout, que l'argent ne soit pas disponible par ailleurs. Or, tous les citoyens savent bien que de l'argent il y en a, les 3 milliards laissés aux mains de ceux qui ne payent plus l'ISF, les non plus 20 mais 40 milliards du CICE, les 80 milliards de l'évasion fiscale. Les français, "Gilets jaunes" ou pas le savent, le clament, il est possible de faire autrement. Ces choix entraînent sur notre budget comme sur celui des autres collectivités des conséquences graves. A ce propos, des autres collectivités, je souhaite souligner les dégâts majeurs entraînés par la contractualisation avec l'Etat de la communauté d'agglomération. Les 1.3% d'augmentation des dépenses de fonctionnement autorisés vont entraîner des effets au quotidien : transports, service des déchets, investissements, emplois dans les associations dont les contrats sont dénoncés en catastrophe pour respecter la purge, vont être lourdement impactés.

2. Nous en sommes à un stade où agir sur la réduction des dépenses n'est plus guère possible sans déterminer de nouveaux contours à l'action publique... et sans en demander toujours plus au personnel communal. Vous passez le marché avec ADECCO de 800 à 700KF après le constat de l'année en cours, mais vous oubliez d'écrire que cette baisse est opérée parce que les remplacements ne sont plus demandés. Il en va de même pour la diminution des recours aux agents non titulaires, ainsi que

vous l'écrivez. Parmi les recettes de fonctionnement, les hausses de tarifs sont en moyenne de 2%, plus que l'inflation et j'en reviens "aux gilets jaunes". Ils font savoir que les augmentations des taxes et tarifs sont devenus insupportables. Nous vous proposons de décider d'un geste fort, celui de ne pas augmenter certains tarifs. Le budget ce sont des choix, celui-ci nous apparaît comme prioritaire. Nous avons noté qu'apparaissent des tarifs préférentiels pour les adultes handicapés, voire la gratuité. Bien, réfléchissons ensemble à ce qui pourrait être fait pour qu'il en aille de même pour les plus bas coefficients du quotient familial. Dans les dépenses de fonctionnement apparaît une somme de 130K€ pour insuffisance de logements sociaux. Il m'a été répondu en commission que le constat des constructions en cours devrait limiter, voire annuler cette ligne de dépenses. Je l'espère, il est grand temps. Le regard porté sur la 1ère année de mise en œuvre du PLH me laisse perplexe. En effet, alors que la demande locative sociale progresse de 9% sur la communauté d'agglomération, la production neuve en logement social de 2015 à 2017 à Ploemeur n'aura été que de 18 logements, beaucoup moins qu'à Quéven, moins qu'à Guidel, guère plus qu'à Larmor. Je n'ignore pas qu'une seule opération peut bouleverser la donne mais je note qu'entre-temps nous avons su construire des logements, autres que locatifs sociaux.

3. des investissements qui ne sont pas à la hauteur des exigences. Comment est financé le programme des investissements ? Nous l'avons vu l'autofinancement en progrès est réalisé au prix d'un effort considérable sur les dépenses de fonctionnement. L'emprunt va s'élever à 3,7 M, un niveau jamais atteint. Enfin, le financement des investissements va bénéficier de la vente à la découpe de la parcelle de l'ancienne gendarmerie. Sur le programme d'investissements : je n'évoquerai pas Ploemeur 2030, Thierry Le Floch y reviendra. Je note, comme d'habitude, l'absence de véritables acquisitions foncières. Nous vivons sur ce qui a été acquis antérieurement, cela n'est pas durable. Nous notons toujours l'absence d'investissements pour des équipements en production d'énergie sur nos bâtiments communaux, la rénovation énergétique d'Océanis et les déplacements doux ne peuvent faire le compte. Sur le contrat d'activité touristique, nous nous interrogeons sur ce que pourrait être la création d'équipements à vocation touristique, la protection des sites naturels...

4. Un déficit démocratique qui ne peut durer : l'implication des citoyens pour l'adoption de choix décisifs pour la commune au travers de ce budget aura été nulle. Ce que nous disent les gilets jaunes et pas seulement eux, c'est qu'ils en ont assez de ce système qui ne les écoute pas, qui ne les entend pas. Comment cette proposition de budget peut-elle s'inscrire dans cet appel à changer le logiciel d'institutions qui ne remplissent plus leurs missions ? Impossible. Quand les citoyens, quand les salariés de la ville ont-ils été consultés et informés de ce que vous nous proposez ? Quand ont-ils pu émettre un avis ? Quand ont-ils eu, ne serait-ce qu'un centimètre de territoire pour décider de quelque chose ? Le vote de 2014, ne nous donne, ni aux uns ni aux autres, un droit de décider de tout à tout moment. Il faut que les ploemeurois puissent être informés de l'état des dotations, puissent émettre leurs avis sur les orientations et projets. Pour conclure, je m'adresse au Maire, Conseiller départemental, dont les votes nous concernent tous, nous, riverains de l'Université de Bretagne-Sud, lieu d'hébergement de nombreux étudiants, nous, signataires d'une convention de partenariat avec l'UBS. M. Loas, avez-vous voté le budget du département, qui baisse sa subvention à notre université, de 181 000€ pour 2019 et annonçant sa suppression à l'horizon de 2021 tout en maintenant celle de l'Université catholique de l'Ouest ? »

Thierry Le Floch, conseiller municipal de l'opposition, intervient : « Ce n'est pas mon domaine de prédilection, les finances, et je m'interroge sur plusieurs choses. Tout d'abord, j'ai étudié longuement le dossier volumineux, en rapport avec ce qui sera présenté demain au conseil d'agglomération, qui fait mille deux cents pages, et j'ai essayé de voir quelle correspondance, quelle résonnance nous avons entre la séance prévue demain et la séance de ce jour, puisque le vote du budget est un moment politique important, il me semble. J'ai noté, dans l'ordre du jour de demain, deux choses principalement :

1. Tout d'abord, un premier bilan de PLH sur l'année qui vient de passer, où l'indice de jeunesse de la commune de Ploemeur se dégrade encore. Nous sommes la commune la plus vieille du Pays de Lorient, et cela continue. Cela veut dire que les efforts réalisés au niveau du logement, ne servent

pas au principal objectif aujourd'hui. Je ne préjuge pas de ce qui va se passer en 2018 ou en 2019, mais en l'état actuel des chiffres dont nous disposons. Or, l'objectif sur lequel nous étions d'accord, était de renouveler la jeunesse à Ploemeur. Donc, moi, je m'interroge vraiment sur les moyens que la collectivité se donne aujourd'hui pour résoudre ce grave problème du vieillissement de la population, car ce qui est fait aujourd'hui ne donne aucun résultat observable.

2. Le deuxième dossier que je trouve intéressant dans celui de l'agglomération, c'est que, demain, sera soumis le « Pacte climat pour l'environnement ». Un document intéressant, issu de la COP 21, et qui s'inscrit également dans la loi de transition énergétique et de croissance verte, qui donne à la collectivité du Pays de Lorient, un certain nombre de directions, d'ambitions, d'objectifs, dans tous les domaines. Je vous invite à lire ce document passionnant, pour ceux qui souhaitent se cultiver et surtout se mettre en perspective. Les collectivités, y compris celle de Ploemeur, me semble-t-il, devraient être complètement concernées par l'ensemble de ces enjeux-là : les émissions de carbone, la réduction de nos consommations de ressources naturelles, la question des déplacements... Tout n'incombe pas à la collectivité ploemeuroise, mais, je m'interrogeais en étudiant ce document : quelle part prend la collectivité de Ploemeur à la mise en œuvre de ce Pacte Climat de Lorient Agglomération ? À la lecture de ce budget, je ne vois rien de significatif. À la lecture simplement de ces deux aspects là, je me dis un premier objectif sur lequel nous étions d'accord, un enjeu partagé à la position de la majorité, il y a un consensus. Il faut retrouver de la jeunesse à Ploemeur. Pour l'instant, nous n'y sommes pas au regard des chiffres dont on dispose. Deuxièmement, nous avons un avenir aussi à préparer et c'est pour cela que le budget n'est pas simplement un budget des affaires courantes mais cela doit être un budget d'espoir, de perspective et de futur. Or, sur ces questions, ce budget ne propose rien malheureusement, ou si peu. Je le regrette et je reste vraiment sur ma faim. Effectivement, les impôts n'augmentent pas mais est-ce un budget en prise avec nos préoccupations, avec la réalité de ce que nous aurons à affronter demain ? Franchement, je ne doute pas, je vous dis « non ». J'aimerais douter, mais « non ». Voilà ce que je voulais vous dire. »

Daniel le Lorrec, conseiller municipal de l'opposition, intervient : « Michel Le Mestrallan a présenté au nom de notre groupe les principales observations que nous avons à formuler. Pour ma part je n'avais initialement prévu d'intervenir que sur l'investissement. Mais la lecture de la presse dominicale m'oblige à vous interroger aussi sur votre gestion du personnel municipal. Depuis le début de votre mandat, la gestion du personnel a connu moult soubresauts, et ne me répondez pas qu'elle relevait de votre première adjointe d'alors, ce serait trop facile !-Après les dysfonctionnements constatés au service urbanisme qui se sont traduits par le départ de la responsable, après les difficultés qui ont affectés les services basés au centre Océanis, après les bouleversements de l'organigramme des Services Techniques et la mutation du directeur sur une autre mission, voilà que maintenant c'est le fonctionnement de la police municipale, placée directement sous votre autorité qui s'étale dans la presse...-Est-ce que cela va s'arrêter là ? Quelle disposition avez-vous l'intention de prendre, Monsieur le Maire, pour ramener la sérénité au sein du personnel municipal ?

J'en reviens maintenant à votre programme d'investissement. Tout d'abord un constat sur le financement de l'investissement (page 17 du document que vous nous avez présenté). De 2014 à 2019, l'épargne nette est passée de 2 060 K€ à 671 K€, elle est divisée par 3 ! Nous constatons que vous n'avez plus la possibilité de répondre aux attentes des ploemeurois. Les tableaux que vous nous présentez sont très lisibles et n'amènent pas d'autre commentaire, il suffit de les regarder, d'observer ! Pour en venir aux investissements eux-mêmes, je ne vais pas les reprendre tous, je me contenterai de revenir sur quelques-uns qui me paraissent significatifs de votre façon de gérer la commune : j'ai constaté que la partie culture n'a le droit que à 2 % de l'investissement. Rue de Larmor : vous avez inscrit 70 000 € d'investissement pour aménager cette voie essentielle du cœur de ville. Vous y êtes contraint car vous avez délivré des autorisations d'urbanismes importantes sans en anticiper les conséquences. Ces aménagements auraient dû faire l'objet d'un plan global d'aménagement. Je l'ai déjà dit ici et je ne peux que le réaffirmer. Avec le futur programme immobilier de la Gendarmerie, j'espère qu'enfin vous allez nous proposer un projet cohérent et

sécurisé pour l'ensemble des futurs usagers de cette voie. En attendant les ploemeurois s'interrogent sur les balcons qui surplombent les trottoirs et donc le domaine public, les espaces qui seront réservés aux piétons, aux PMR et aux cyclistes... Quand allez-vous présenter à la population votre projet puisque nous avons bien compris que vous n'avez pas l'intention de le faire aux conseillers municipaux que nous sommes. Autres signes de votre conception de gestion des projets municipaux. Je veux parler de l'implantation de ce que vous appelez la "maison des ploemeurois" et du transfert sur le site de Kerdroual, non seulement des ateliers des services techniques municipaux, mais aussi des services à la population tel que le service urbanisme et, semble-t-il, celui de la vie associative. (A moins que ce dernier ne soit transféré à Kerloudan, c'est à dire aussi hors de périmètre du centre-ville). Alors que tout le monde convient qu'il faut renforcer les centres-villes et soutenir le commerce local, diminuer les déplacements, favoriser les lieux de rencontre et de mixité sociale, vous pratiquez l'inverse en éclatant les services aux usagers en périphérie du centre-ville. De nombreux intervenants lors des ateliers du printemps consacrés à "Ploemeur2030" en n'ont fait la remarque. Il est vrai que la construction monumentale de Kerdroual est impressionnante et qu'il faudra justifier auprès des Ploemeurois les dimensions de la construction que certains ont déjà baptisés, le "Zénith" de Ploemeur ! Si le déplacement des services techniques est tout à fait cohérent, obliger les ploemeurois à s'y rendre pour ce qui concerne l'urbanisme et l'animation me semble en contradiction totale avec une volonté de dynamisation du centre-ville. Vous nous aviez annoncé, pour l'automne, de nouvelles réunions de concertations sur le projet Ploemeur 2030. Nous avons appris en commission que les conclusions de l'étude seraient présentées au printemps et qu'il n'y aurait pas de restitutions aux groupes de travail en préalable à cette présentation. Si c'est le cas, cela voudrait signifier, pour tous les participants, qu'il y a plus qu'un décalage entre vos discours sur la concertation et votre façon de faire... Les réseaux sociaux sont une chose, Monsieur le Maire, la concertation avec les citoyens une toute autre façon d'être à l'écoute des ploemeurois. »

Jean-Guillaume Gourlain, conseiller municipal de l'opposition, intervient : « Je voudrais en introduction au budget rappeler un peu le contexte national dans lequel nous sommes plongés depuis quelques semaines. Actuellement le pays vit une crise difficile, mais cette dernière ne doit pas occulter certains résultats positifs avec : la baisse du chômage (- 1,2 % sur un an), la hausse du pouvoir d'achat moyen (+ 1,3% en 2018), la création de 240 000 emplois marchands depuis début 2018, la hausse des investissements des étrangers en France (+ 16%), et le déficit de la Sécurité sociale qui a diminué de 92% en 2018 (5,1 Milliards en 2017, 400 millions en 2018). D'autres mesures importantes vont voir le jour, comme le plan pauvreté (qui a eu un accueil positif d'associations comme ATD quart monde) et qui mobilisera 8,5 milliards sur 4 ans avec les 4 axes suivants : investissement massif pour la petite enfance, accompagnement des jeunes et des bénéficiaires du RSA vers l'emploi, simplification de notre système social, la résorption des bidonvilles ... Un plan qui n'est probablement pas suffisant mais qu'y avait-il avant ? Qu'ont fait les donneurs de leçon ? D'autres mesures aussi peuvent retenir notre attention, c'est le cas du plan santé, la loi contre la fraude fiscale, les mesures pour le pouvoir d'achat avec la suppression de cotisations chômage et maladie pour les salariés, la revalorisation de l'allocation adulte handicapé, la diminution de la taxe d'habitation etc... Des actions écologiques liées à l'environnement ont aussi été initiées et sont essentielles pour notre avenir commun, avec les aides pour les économies d'énergie, la transition énergétique, la fin des centrales à charbon en 2022, l'arrêt de NDDL, l'arrêt programmé de 14 réacteurs nucléaires à l'horizon 2035. Certaines de ces dernières actions, tout le monde l'a bien compris, sont très compliquées à mettre en œuvre, et ont d'ailleurs été le déclencheur de la crise actuelle avec l'alignement de la fiscalité du diesel sur l'essence... Beaucoup de choses ont été faites ou engagées depuis le début du quinquennat du Président Macron pour donner une impulsion forte dans notre pays, ces réformes engagées ont souvent trop tardé et doivent devenir les solutions concrètes et efficaces pour redonner force et avenir à notre pays. Il faut cependant reconnaître que tout cela est allé trop vite, souvent avec un mauvais timing ou des mauvais choix et surtout une pédagogie et une communication mal adaptées. Les mouvements actuels le rappellent sévèrement. Mais les réponses concrètes données dernièrement par le chef de l'Etat doivent apporter de

l'apaisement aujourd'hui. Et la phase de concertation et de dialogue qui va être engagée avec les corps intermédiaires et notamment avec les maires (qui seront d'ailleurs très sollicités car ils connaissent mieux que personne le terrain et les attentes des citoyens) doit laisser la place à des orientations moins verticales et plus participatives. Bien sûr... on le sait ces réponses ne seront pas recevables ou suffisantes pour une partie de l'opposition qui a sa part de responsabilité dans la situation actuelle. Le dialogue démocratique qui va avoir lieu dans les semaines à venir ne sera jamais du goût des ultras, voire des complotistes et surtout pas des incendiaires qui pensent qu'affaiblir la République serait le plus sûr moyen d'imposer leurs visions extrémistes : c'est d'autant plus inadmissible quand ce sont des élus de la République qui appellent à la quasi-insurrection ! Nos concitoyens, en ces jours n'ont pas besoin d'être instrumentalisés mais écoutés, et il faut les aider à entrer dans cette phase de dialogue démocratique ! En effet la majorité des gilets jaunes, ou de ceux qui les soutiennent, sont pacifistes et respectueux des fondamentaux de notre pays, ils sont dans une colère que l'on peut comprendre car notre société les a souvent laissés de côté, voire oubliés, et ce, depuis des décennies ! Cette responsabilité, permettez-moi de le rappeler, est collective, ne l'oublions pas ! Je voudrais, pour conclure cette longue introduction, saluer les Forces de l'Ordre, qui au-delà de sécuriser les manifestations, effectuent un travail énorme pour éviter que le désordre (orchestré par les extrémistes et les casseurs) ne détruise notre pays... alors même que la menace terroriste est plus que jamais réapparue ! Maintenant revenons à la politique locale. Le vote du Budget 2019 ! Je parlerai en mon nom et en celui de Madame Allanic, non au nom du groupe auquel j'appartiens ... Je tiens tout d'abord à remercier le personnel municipal en charge de la préparation et présentation du budget. Je ne reviendrai pas comme pour le DOB sur les différents points avec lesquels nous sommes en accord et ceux sur lesquels nous étions un peu plus interrogatifs. Nous pouvons voir cette année que la dette est stabilisée et qu'elle est inférieure à celle des communes de la même strate. Les recettes de fonctionnement maintiennent une croissance modérée, notons d'ailleurs que l'Etat compensera bien la taxe d'habitation exonérée aux foyers bénéficiant de la nouvelle loi, et que la dotation globale de fonctionnement est elle aussi stabilisée (ce qui est une bonne chose après une décennie de forte baisse). Les dépenses de fonctionnement sont elles aussi en légères baisse ... Notons que les charges de personnel sont stables (et ce malgré les effets du glissement vieillesse technicité et de l'impact de la PPCR), on remarque ici donc les effets directs de la baisse de l'absentéisme (notamment dus aux effets positifs de la mise en place du complément indemnitaire annuel, élément facultatif du RIFSEEP pour lequel nous avons voté). Ces 2 effets (baisse des dépenses de fonctionnement et augmentation des recettes de fonctionnement) ont pour effet de voir une augmentation de plus de 25% de l'autofinancement, ce qui est un bon marqueur. Pour la section investissement les recettes sont en hausse dues à l'autofinancement et les cessions financières. Les dépenses d'investissement budgétées sont-elles en rapport avec ce qui avait été discuté lors du DOB. Une petite question persiste sur le « lancement d'études en vue du futur contrat d'attraction touristique », nous aimerions en savoir plus de façon concrète ... Je note que la mairie va s'engager dans une démarche plus écologique et pour la transition énergétique avec la rénovation de la piscine Océanis. Cependant il serait indispensable que la composante écologique soit une variable transversale à toutes les politiques menées sur Ploemeur... Nous y sommes très attachés ! Par conséquent, ce budget montre une gestion saine et sérieuse pour 2019, malgré quelques petits ajustements que nous aurions apportés. Je ne m'opposerai pas cette année à ce budget et m'abstiendrai donc ».

Le Maire, Ronan Loas, reprend : « Merci monsieur Gourlain. J'avais prévu quelques éléments de réponse, je vais répondre très rapidement sur la police municipale, répondre à cette polémique ignoble politiquement orchestrée et répondre à la mise en pâture d'agents de police municipale sur la place publique. Sur ce sujet, il y a un conflit entre agents qui m'a été soumis il y a trois semaines. On a pris immédiatement des décisions. Les éléments posés par écrit ont été soumis au Procureur afin qu'il nous donne sa vision des choses. Voilà ce que je tenais à dire sur ce point-là. En revanche, nos agents n'ont pas à être mis en cause sur la place publique. J'ai pris toutes les décisions

nécessaires, le Procureur informé, ce qui ne veut pas dire que les personnes incriminées sont coupables. Je tiens à le préciser. »

Le Maire, Ronan Loas, intervient sur le budget : « Je vous remercie pour vos interventions dans le cadre du vote du budget. Elles nous montrent la grande diversité de visions et d'appréhensions de notre vie locale. Je répondrai en restant bien dans le cadre du budget primitif de la Ville de Ploemeur et non sur le projet de loi de finances. Nous sommes bien ici dans le vote du budget de la ville de Ploemeur. Le vote du budget d'une commune est sans doute l'acte le plus important de l'année pour une équipe municipale puisque, après l'étude des dossiers et les arbitrages nécessaires, il lui donne les moyens indispensables à la conduite de son action. Les citoyens nous regardent et attendent de leurs élus un discours apaisé et de vérité. Les annonces simplistes ou populistes au niveau local renforcent la défiance et la gronde contre tous les élus. Ceux qui jouent avec la colère des gilets jaunes jouent à un jeu perdant-perdant. Notre budget, effectivement comme vous l'avez bien souligné, Monsieur Le Mestrallan, est voté -cette année- dès le mois de décembre, et dans un contexte financier et législatif contraint. Je tiens donc à remercier les élus et les services qui ont travaillé collectivement dès le mois de mai. Un budget sérieux, puisque nous maîtrisons l'évolution de nos dépenses (-0,95%/an en moyenne de baisse des charges à caractère général depuis 2014). Là, où les intercommunalités n'ayant pas fait d'effort de gestion depuis le début de mandat devront couper drastiquement dans leurs dépenses en « rabotant » le service public pour réussir à atteindre les +1,3% d'augmentation de leurs charges de fonctionnement... Nous pourrions constater demain soir à Lorient Agglomération, que les collectivités n'ayant pas pris le problème à bras le corps dès le début du mandat se retrouvent aujourd'hui acculées. A Ploemeur, nous avons maintenu le service public en réinterrogeant en permanence nos pratiques et avons donc maintenu toute notre capacité d'action. Il y a les grands discours politiques, mais les chiffres sont têtus. Un budget ambitieux puisque nous continuerons en 2019 à investir 6 millions d'euros comme en 2018 dans la qualité de vie des Ploemeurois, ambitieux sans faire les poches du contribuable contrairement à l'usage de la municipalité précédente à Ploemeur, ambitieux sans couper dans les dépenses essentielles au bien vivre ensemble que sont l'enfance, la jeunesse, le sport et la culture. Le monde associatif est pleinement soutenu à Ploemeur, puisqu'outre des subventions maintenues à leur niveau de 2014, et un soutien du relai associatif constant, nous continuerons à rénover nos équipements publics et à investir dans de nouveaux comme la maison des ploemeurois qui ouvrira ses portes en avril avec les archives municipales puis en octobre entièrement. Les taux d'imposition viennent d'être votés et sont maintenus à leur niveau de 2014 en 2019, et je prends ici l'engagement qu'ils le seront pour 2020. L'endettement de la commune est maintenu à son niveau de 2014 tels que l'audit des comptes de la commune nous l'a révélé en début de mandat. Je rappelle que les choix du gouvernement Hollande, puisque c'est bien le gouvernement qui nous a fait le plus mal, nous ont amputé de 1,5 millions d'euro de Dotations GF par an. Soit près de 9 millions d'euros d'investissements perdus !!! On peut être ambitieux en apportant des réponses au « ras-le-bol fiscal », pas comme le proposait l'opposition lors du débat d'orientation budgétaire en proposant d'augmenter les taux et donc en serrant l'étau fiscal sur le portefeuille des ploemeurois. Si, comme chaque année, ce budget répond à ces attentes, sa portée dépasse l'année en cours puisqu'il dotera notre commune des moyens qui permettront de réaliser les projets essentiels de la mandature et surtout bien au-delà. Outre la révision du plan local d'urbanisme qui s'achèvera en 2019, nous avons lancé le Plan Ploemeur 2030 qui entrera cette année dans sa phase opérationnelle avec une réunion publique puis différents ateliers de travail. Ce décalé dans le temps est dû à une raison, c'est l'appel à projet « Cœur-de-Ville » qui imposait de bien poser le sujet. Nous avons le soutien total du Préfet du Morbihan que nous avons rencontré. Tout comme le Contrat d'Attractivité Touristique qui sera voté en session au Conseil Départemental du Morbihan lors de la session du mois de juin. L'opération Cœur-de-Ville, c'est près de 2M € d'aides pour la collectivité. Le contrat d'attractivité, c'est entre 600K et 800K € d'aides du conseil départemental. Nous reviendrons très rapidement sur les fiches qui sont en cours de construction avec les services du département, conjointement avec nos services. Il faut donc penser demain pour agir aujourd'hui. Ambitieux en rénovant notre organisation et en investissant dans de nouveaux bâtiments comme le

pôle de Kerdroual qui regroupera la Direction des Services Techniques (DST), la Direction du Développement et de l'Animation du Territoire (DDAT) et la Direction de l'Aménagement, de l'Urbanisme et du Foncier (DAUF) et nous nous lançons de manière très claire dans l'investissement d'une nouvelle cuisine centrale.

Un budget ambitieux et surtout innovant dans nos recherches de financement supplémentaires. Toutes ces démarches cherchent aussi à poser des sources de financement là où nous en avons perdues par des choix extérieurs à la collectivité locale. Un budget ambitieux, sans oublier l'essentiel : continuer à entretenir notre réseau routier et nos bâtiments. Il reste encore beaucoup à faire, mais cette année encore, nous consacrerons près de 1,5 millions d'euros à ces budgets de rénovation/réparation de tous les bâtiments. Un budget ambitieux, sans oublier l'humain et le soutien aux plus fragiles d'entre nous. A Ploemeur, personne n'est laissé au bord de la route et l'innovation sociale est devenue notre marque de fabrique. Innovant en tous points, ce budget c'est aussi celui qui acte la démarche de transition énergétique de la Ville de Ploemeur car nous investirons via la SPL Bois-Energie sur des chaufferies bois à hauteur de 3,5M €. Nous serons le principal investisseur de la future SPL. Développement durable, mais surtout gain en pouvoir d'achat pour les habitants de ces quartiers puisque, en plus d'investir dans le développement durable, c'est aussi pour gagner en pouvoir d'achat, pour que les gens puissent se chauffer à des coûts extrêmement intéressants. On ne peut faire porter la transition énergétique en permanence sur les classes moyennes, ceux qui doivent se déplacer, ceux qui se logent sans aides et c'est cela toute l'erreur de conception. On peut toujours avoir les bonnes valeurs, mais lorsque l'on se trompe de cible, cela réagit extrêmement vite. C'est contre-productif et inique, et je m'oppose fortement aux positions dogmatiques de l'opposition municipale sur ce sujet. Je refuse l'écologie punitive telle qu'elle peut être proposée par l'opposition. Nous continuerons notre politique d'investissement dans les voies vélo afin de favoriser les modes de déplacements doux et la multi modalité des transports avec l'arrivée du Triskell sur Ploemeur. Nous avons investi près de 400 à 500K € par an dans des voies vélo sur le territoire. Les défis sont nombreux et nous avons su malgré la perte des dotations de l'Etat maintenir notre investissement et diminuer nos charges courantes de près d'1% par an. La masse salariale sera maintenue à son niveau de 2018 en 2019. J'évoquais la SPL. Nous travaillons avec Lorient Agglomération dans la démarche « site-RJ », ce qui signifie la labélisation de Ploemeur. La labellisation est en cours et nous le ferons dans le cadre d'un marché groupé avec Lorient Agglomération. Voici le sujet porté par les élus ici présents. Un budget ne traduit pas toutes les ambitions mais je pense qu'elles sont tout de même très claires. La qualité du service public ne se juge pas au « toujours plus de dépenses » mais à l'efficacité de nos politiques et à l'innovation. L'humain guide au quotidien notre action ! Le débat destiné au traitement de ces questions ne sera profitable aux ploemeurois que si, rigoureux dans ses arguments et ses méthodes, il sait éviter les raccourcis et les simplifications, pour apporter aux enjeux que nous aurons à résoudre en 2019 des réponses crédibles et responsables. Ce budget apporte la preuve que l'équipe municipale est au travail et continue de faire avancer notre commune de Ploemeur en veillant à y protéger la qualité et le cadre de vie. Je tiens encore à remercier toutes celles et tous ceux, élus, services pour la qualité de leur travail ainsi bien sûr qu'Antoine Goyer notre Adjoint aux finances et aux ressources humaines. Ce budget est honnête, ambitieux et prospectif. Je vous remercie. »

Thierry Le Floch réplique : « je voudrais revenir sur vos propos un peu polémiques. Vous refusez l'écologie punitive dont nous serions des adeptes. Je voudrais m'arrêter un tout petit peu là-dessus. Vous ne pouvez pas dire, Monsieur le Maire, des choses sans vraiment poser ce que cela veut dire derrière. Qu'est-ce que l'écologie punitive, Monsieur le Maire ? En tous les cas, s'il s'agit de remettre en cause nos valeurs, nos projets politiques, en ce qui concerne l'obligation de réagir face à ce qui nous attend, notamment par rapport au changement climatique, au problème de gestion des ressources qui ne sont pas inépuisables, malheureusement, et par rapport au problème de biodiversité, il est vrai que nous avons, aujourd'hui, un déficit. Nous avons aujourd'hui atteint des limites qui nous punissent nous-mêmes. L'écologie ne peut pas être punitive, ce sont les hommes qui punissent l'écologie. Ce sont les hommes qui sont en train de se punir eux-mêmes et qui punissent

les autres espèces et en particulier la biodiversité. S'il vous plaît, vous ne pouvez pas associer « écologie » et « punitive », cela ne veut rien dire. L'écologie punitive, cela n'existe pas. Ce sont les hommes qui punissent l'écologie. En revanche, soyons très clairs Monsieur le Maire, vous faites des choses qui ne sont pas inintéressantes, pour moi cela ne va pas assez loin. Je vous l'ai dit, par rapport au plan de climat qui sera débattu demain, il y a un tas de choses, des pans de la politique communale qui pourraient être mis en œuvre et qui ne le sont pas. Ce n'est pas grave, vous faites des routes, vous faites d'autres choses, ce sont des choix qui vous appartiennent. Ne dites pas que vous êtes engagé dans la transition énergétique et dans la transition écologique, sûrement pas. Pas à la hauteur des enjeux auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui. C'est un budget « planplan », un budget d'hier mais ce n'est pas un budget pour demain. Soyons clairs, et nous, nous n'avons pas du tout de position punitive en tant qu'écologistes. Je ne sais pas ce que cela veut dire, je ne comprends pas. »

Michel Le Mestrallan, Conseiller municipal de l'opposition, interroge le Maire : « Je vous ai posé une question, concernant l'UBS, j'aurais bien aimé avoir une réponse s'il vous plaît ? Nous avons signé une convention avec l'UBS, qu'en est-il ? Que devient cette convention ? »

Le Maire, Ronan Loas, répond : « La convention Université de Bretagne Sud – Ville de Ploemeur n'a rien à voir avec ce sujet évoqué et est toujours d'actualité. Nous sommes la première ville du Morbihan à avoir signé une convention avec l'Université de Bretagne Sud. Sur ce point, j'ai échangé avec Jean Peeters mais je ne dupliquerai pas les débats entre toutes les assemblées. On verra prochainement les choix budgétaires de Lorient Agglomération au vote du budget primitif. Je pense que certains membres de la minorité, ici, et dans la majorité à Lorient Agglomération auront quelques divergences avec les choix de Norbert Metairie quant aux coups de rabots de l'EPCI. Restons donc dans le cadre du conseil municipal. »

DIRECTION DES RESSOURCES

BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE CUISINE CENTRALE

Rapporteur : Antoine Goyer

Le Maire arrête le budget primitif 2019 du budget annexe CUISINE CENTRALE, en équilibre, aux montants suivants :

Section INVESTISSEMENT

Dépenses et recettes : 35.000 €

Section FONCTIONNEMENT

Dépenses et recettes : 1.468.000 €

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines » du lundi 10 décembre 2018 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **ARRETE** le budget conformément aux équilibres ci-dessus

Délibération adoptée à la MAJORITE

7 CONTRE (Loïc Tonnerre – Michel Roualo – Dominique Daugès - Teaki Dupont – Dominique Quintin – Isabelle Le Riblair – Philippe Donies)

7 ABSTENTIONS (Daniel Le Lorrec – Michel Le Mestrallan – Thierry Le Floch- Irène Bellec – Sylvain Britel - Jean-Guillaume Gurlain – Yolande Allanic)

DIRECTION DES RESSOURCES

BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE ZAC DE KERDROUAL

Rapporteur : Antoine Goyer

Le Maire arrête le budget primitif 2019 du budget annexe ZAC de Kerdroual, en équilibre, aux montants suivants :

Section INVESTISSEMENT

Dépenses et recettes : 4.074.000 €

Section FONCTIONNEMENT

Dépenses et recettes : 4.734.000 €

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines » du lundi 10 décembre 2018 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

➤ **ARRETE** le budget conformément aux équilibres ci-dessus

Délibération adoptée à la MAJORITE

3 CONTRE (Loïc Tonnerre – Michel Roualo – Dominique Daugès)

11 ABSTENTIONS (Teaki Dupont – Dominique Quintin – Isabelle Le Riblair – Philippe Donies - Daniel Le Lorrec – Michel Le Mestrallan – Thierry Le Floch - Irène Bellec – Sylvain Britel - Jean-Guillaume Gurlain – Yolande Allanic)

DIRECTION DES RESSOURCES

RAPPORT SUR L'ETAT ET L'EVOLUTION DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE

Rapporteur : Antoine Goyer

La circulaire interministérielle « Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales, Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, Ministère du Budget, des Comptes Publics et de la Réforme de l'Etat » n° NOR IOCB1015077C du 25 juin 2010 a rappelé l'attention sur les risques inhérents à la gestion active de la dette par les collectivités territoriales. Elle fixe les règles pour mieux informer l'assemblée délibérante et préconise l'établissement d'un rapport annuel sur la gestion de la dette.

Le rapport annuel sur la gestion de la dette et de la trésorerie qui vous est présenté s'inscrit dans la volonté affichée par la municipalité de présenter la gestion de la dette en toute transparence vis-à-vis des élus et des citoyens, mais aussi en toute sécurité pour l'exécutif et les personnels qui élaborent la stratégie de gestion du risque de taux.

Le Conseil municipal est appelé à prendre connaissance du présent rapport d'information sur la gestion de la dette et de la trésorerie.

1 Constat de l'année 2018

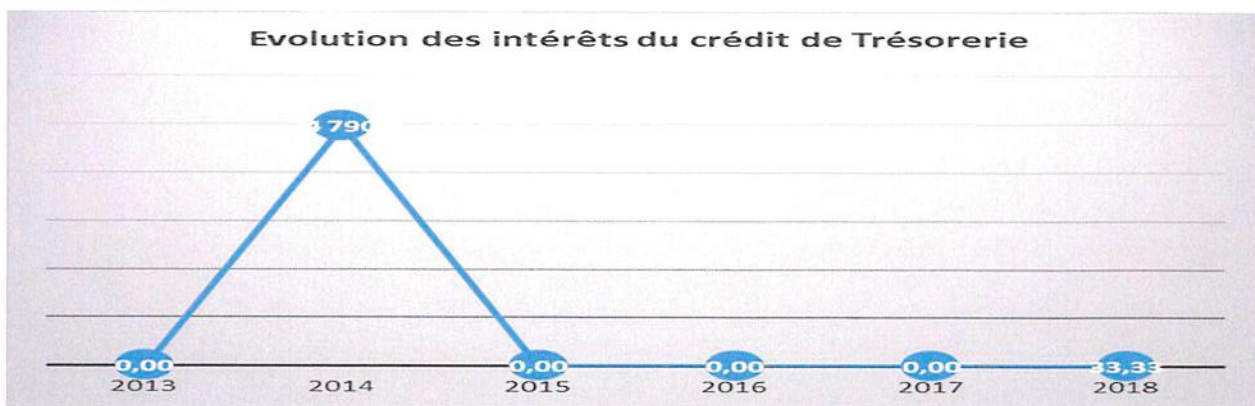
1.1 Gestion de la Trésorerie

Les services de la ville tiennent un état du compte « trésor public » de la ville au jour le jour. Quotidiennement, les services de la trésorerie municipale et de la ville communiquent leurs besoins en trésorerie pour la journée.

L'objectif est de tendre vers une « trésorerie zéro » et d'optimiser le recours à l'emprunt.

En 2018, conformément à la délibération du Conseil municipal du 20 décembre 2017 une ligne de trésorerie de 1 M€ a été ouverte auprès de la Banque Postale pour faire face aux variations de trésorerie pouvant être constatées. La charge d'intérêt est à la date de rédaction du présent rapport de 33,33 € sur l'année.

En 2019, compte tenu des besoins de financement du programme d'investissement et des mouvements de Trésorerie induits, il est proposé de relever la ligne de Trésorerie à 2 M€ dans l'attente de la contractualisation d'un emprunt courant 2019.



Caractéristiques de la ligne de trésorerie :

Prêteur	Montant initial	Coût actuel des tirages	Période d'utilisation	Capital moyen emprunté	Montant des intérêts prévus
Banque Postale	1 000 000 €	Eonia + 0,40 %	15 jours	200.000 €	33,33 €
total	1 000 000 €				0 €

1.2 Gestion de la dette

a) La gestion active de la dette

La ville de Ploemeur se fixe pour objectif en fonction des conditions de marché et de la teneur des propositions faites par les établissements bancaires d'être réactive dans la gestion de sa dette et de profiter des opportunités de renégociation d'emprunt qui pourraient lui être faites.

b) Politique d'endettement

Pour réaliser les investissements et dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget, les emprunts sont contractés dans le cadre de la stratégie d'endettement suivante :

Compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, la ville recourt à des produits de financement dont l'évolution des taux doit être limitée.

Pour l'exécution des opérations, il est procédé à la mise en concurrence de plusieurs établissements bancaires.

Dans un souci d'optimisation de sa dette, la ville a recours à des produits de financement qui pourront être :

des emprunts obligataires,
et/ou des emprunts classiques : taux fixe ou taux variable sans structuration,
et/ou des emprunts avec des barrières sur Euribor.

Ces produits de financement pourront comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable,
- la faculté de modifier l'index relatif au calcul des taux d'intérêts,
- des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé et/ou de consolidation,
- la possibilité d'allonger la durée du prêt,
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement,
- la possibilité de modifier la périodicité de mobilisation de l'emprunt.

Les index de référence des contrats d'emprunts pourront être :

- le T4M
- L'EONIA
- Le TAM
- Le TMO
- Le TME
- L'EURIBOR

Des primes ou commissions pourront être versées aux banques pour ces opérations. Les remboursements anticipés et/ou le refinancement de contrats de prêts pourront se faire aux dates d'échéance et hors dates d'échéances en précisant que le montant maximum refinancé est le montant du capital restant dû de chacun des contrats, majoré éventuellement d'une indemnité compensatrice.

c) Les nouveaux emprunts

Sur l'exercice 2018, un emprunt de 2 M€ a été contracté auprès de ARKEA BANQUE le 25 juin 2018 auquel se rajoute un emprunt de refinancement de 1,125 M€ auprès de la CAISSE D'EPARGNE.

d) Le stock de dette au 31 décembre 2018

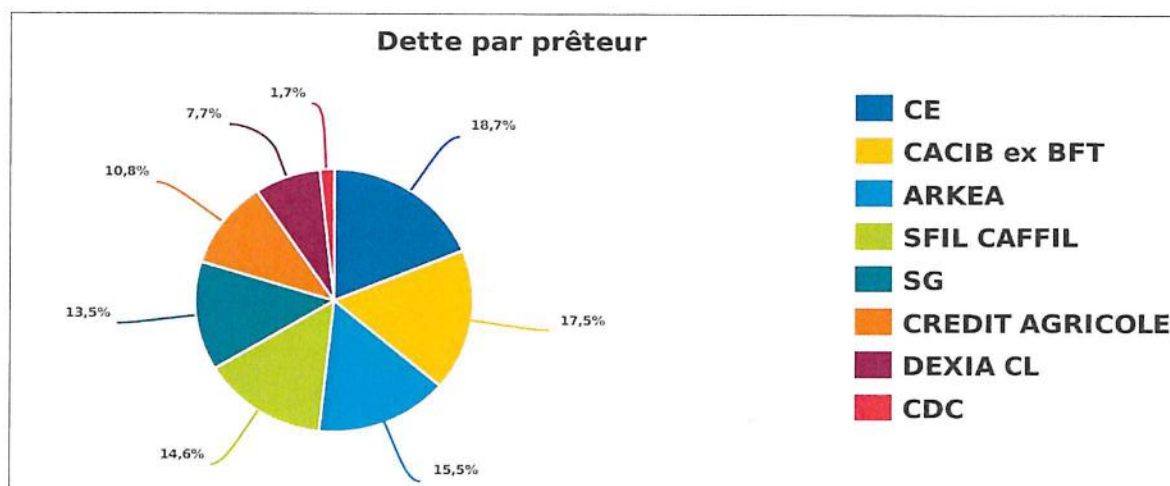
L'encours de la dette au 31/12/2018 avoisinera 16,2 M€ comparable à celui constaté au 31/12/2017.

Il est composé de 17 emprunts (dont 3 emprunts Révolving) répartis auprès de 8 établissements bancaires.

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
16 207 373 €	2,17%	10 ans	5 ans et 2 mois	17

Dette par prêteur

Prêteur	CRD	% du CRD
ARKEA	4 262 000 €	26,30%
CAISSE D'EPARGNE	3 915 530 €	24,16%
CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	2 233 352 €	13,78%
SFIL CAFFIL	2 188 667 €	13,50%
SOCIETE GENERALE	1 857 303 €	11,46%
DEXIA CL	1 033 324 €	6,38%
Autres prêteurs	717 198 €	4,43%
Ensemble des prêteurs	16 207 373 €	100,00%



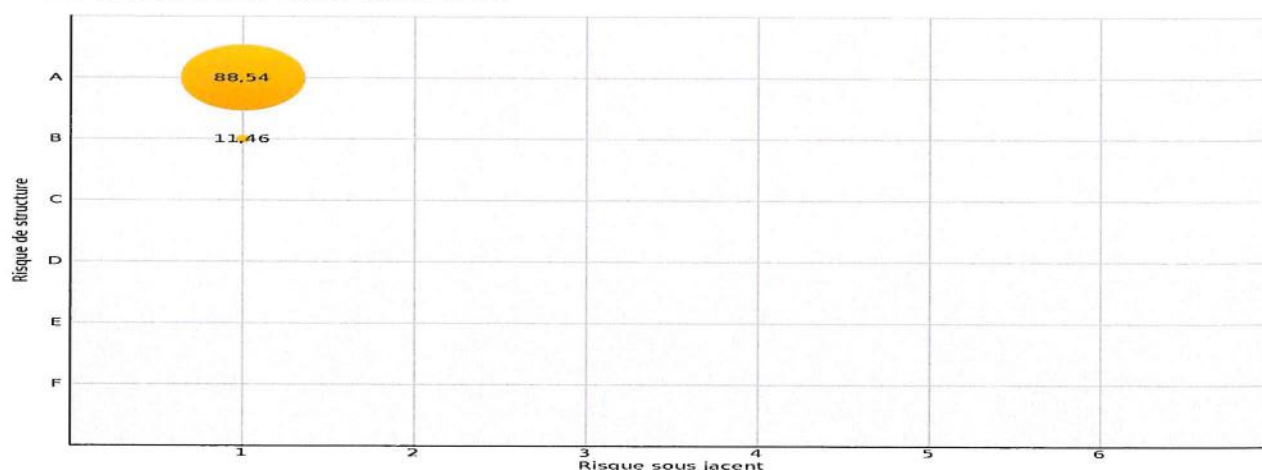
La structure de la dette

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	12 983 404 €	80,11%	2,04%
Variable	1 366 667 €	8,43%	0,30%
Barrière	1 857 303 €	11,46%	4,42%
Ensemble des risques	16 207 373 €	100,00%	2,17%

L'emprunt à barrière est un emprunt à taux fixe de 4,27% qui passerait à taux variable sur l'index Euribor 1 mois si l'Euribor 1 mois atteignait 6%

Afin de limiter les risques inhérents à la gestion des emprunts, la stratégie retenue consiste à privilégier les sources de financement et notamment les prêteurs, à optimiser le type de produits contractés (taux fixe majoritairement, taux variable) en fonction de la conjoncture économique et financière. La structure de l'encours laisse ainsi apparaître une répartition de 80% en taux fixes et 20% en taux indexés (révisables ou variables)

Au regard du tableau des risques de la charte de bonne conduite, dite charte Gissler, la structure des emprunts de la ville est la suivante :

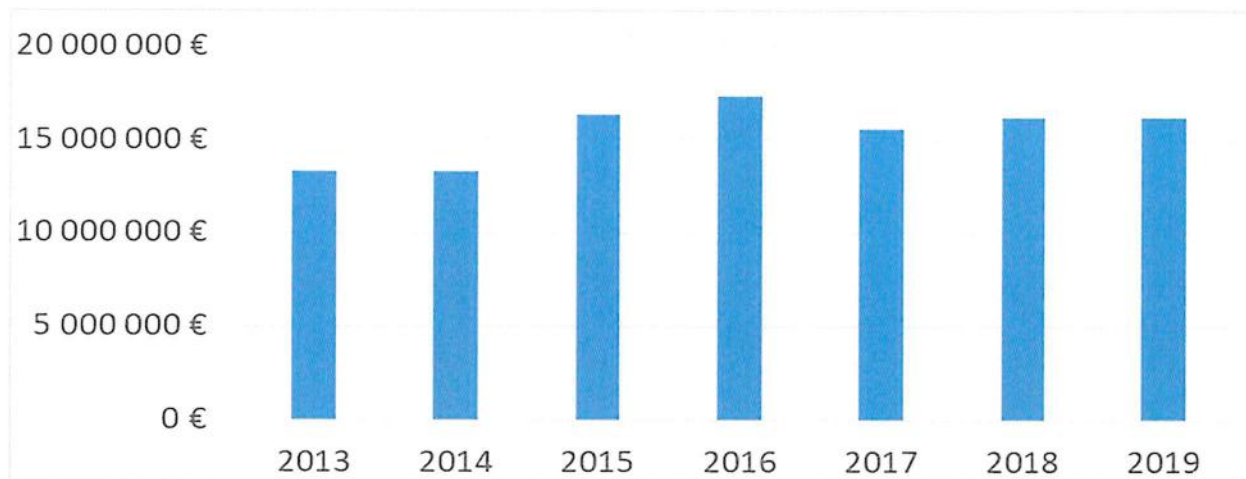


Dette classée en A1 : 14.350.070 € (16 contrats soit 88,54 % de l'encours)

Dette classée en B1 : 1.857.303 € (1 contrat soit 11,46 % de l'encours)

Le choix d'une structure de dette essentiellement composée de taux fixes et de taux variables réglementés, a permis de protéger la collectivité des emprunts structurés potentiellement « toxiques » et assure à la commune une meilleure visibilité sur l'évolution de ses charges financières sur le long terme.

ENCOURS DE LA DETTE AU 01.01.N



Encours de la dette et ratio par habitant :

Encours au 01.01	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dette de la Ville	13 309 091 €	13 287 081 €	16 346 694 €	17 328 913 €	15 558 242 €	16 200 192 €	16 207 373 €
Dette de la Ville par habitant	709 €	715 €	877 €	920 €	827 €	875 €	875 €
Population	18 779	18591	18638	18826	18808	18524	18524
Ratio strate	964 €	958 €	944 €	918 €	895 €		

Encours/épargne brute	3,4	4,5	5,1	5,1	6,0	6,2*	6,5*
-----------------------	-----	-----	-----	-----	-----	------	------

*Estimation

e) Le profil d'extinction de la dette est le suivant :



Tableau prévisionnel d'extinction de la dette

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Amortissement du plafond revolving	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2018	16 200 192,18 €	1 398 869,57 €	593 949,69 €	350 374,95 €	2 343 194,21 €	16 207 372,92 €
2019	16 207 372,92 €	1 568 159,64 €	266 664,00 €	331 620,14 €	2 166 443,78 €	14 372 549,28 €
2020	14 372 549,28 €	1 596 470,14 €	266 664,00 €	287 239,56 €	2 150 373,70 €	12 509 415,14 €
2021	12 509 415,14 €	1 623 657,11 €	266 664,00 €	240 820,38 €	2 131 141,49 €	10 619 094,03 €
2022	10 619 094,03 €	1 578 803,05 €	266 664,00 €	192 088,48 €	2 037 555,53 €	8 773 626,98 €
2023	8 773 626,98 €	1 477 730,14 €	266 664,00 €	144 707,06 €	1 889 101,20 €	7 029 232,84 €
2024	7 029 232,84 €	900 640,28 €	266 664,00 €	110 784,49 €	1 278 088,77 €	5 861 928,56 €
2025	5 861 928,56 €	856 272,52 €	266 664,00 €	88 943,47 €	1 211 879,99 €	4 738 992,04 €
2026	4 738 992,04 €	789 606,04 €	266 704,00 €	69 021,37 €	1 125 331,41 €	3 682 682,00 €
2027	3 682 682,00 €	789 606,04 €	100 000,00 €	50 010,93 €	939 616,97 €	2 793 075,96 €
2028	2 793 075,96 €	789 606,04 €	0,00 €	35 703,24 €	825 309,28 €	2 003 469,92 €
2029	2 003 469,92 €	738 469,56 €	0,00 €	23 986,60 €	762 456,16 €	1 265 000,36 €
2030	1 265 000,36 €	478 666,64 €	0,00 €	14 514,17 €	493 180,81 €	786 333,72 €
2031	786 333,72 €	344 667,06 €	0,00 €	8 322,76 €	352 989,82 €	441 666,66 €
2032	441 666,66 €	300 000,00 €	0,00 €	4 249,58 €	304 249,58 €	141 666,66 €
2033	141 666,66 €	141 666,66 €	0,00 €	768,34 €	142 435,00 €	0,00 €
total		15 372 890,49 €	2 827 301,69 €	1 953 155,52 €	20 153 347,70 €	

1.3 La dette garantie

La ville de Ploemeur accorde sa garantie sur des emprunts dans le cadre des opérations de constructions ou de réhabilitations aidées par l'Etat. Cette aide indirecte est généralement partagée avec le Conseil Départemental et Lorient Agglomération.

Rappel: les garanties accordées par les collectivités locales sont strictement encadrées par la loi, avec notamment l'existence de règles prudentielles :

- La règle du plafonnement : le montant total des annuités garanties à échoir au cours d'un exercice, majoré des annuités de la dette propre de la collectivité, ne peut excéder 50% des recettes réelles de fonctionnement. Il est estimé pour 2018 et 2019 à :

Exercice	Annuité totale des dettes	Ratio	
2018	576 941.92 €	14.42 %	
2019	564 962.01 €	13.53 %	

- La règle de la division des risques : le montant des annuités garanties au profit d'un même tiers, exigible au titre d'un exercice, ne peut dépasser 10% de l'ensemble du montant des annuités susceptibles d'être garanties.

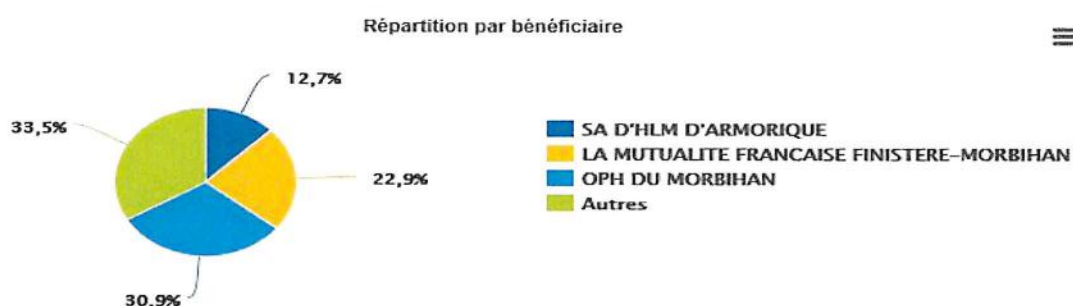
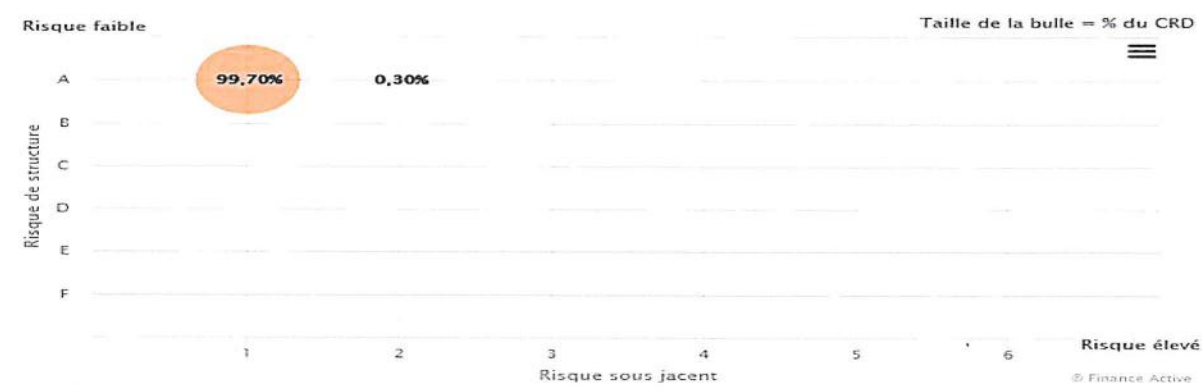
Débiteur	Annuité (flux)	Ratio	
LA MUTUALITE FRANCAISE FINISTERE-MORBIHAN	470 447.37 €	4.65 %	
AEP OGECE NOTRE DAME DE LA PAIX	39 370.06 €	0.39 %	
ADAPEI MORBIHAN PAPILLONS BLANCS	60 073.95 €	0.59 %	

- La règle du partage des risques : la quotité garantie par les collectivités locales ne peut excéder 50%.

Au 31 décembre 2018, la dette garantie se caractérise par :

- Un encours de 26 264 162 €
- Un taux moyen de 1.56 %
- Une durée de vie résiduelle de 26 ans et 4 mois
- Une durée de vie moyenne de 13 ans et 3 mois

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	5 909 066 €	22,50%	2,31%
Variable	2 309 961 €	8,80%	0,51%
Livret A	17 965 042 €	68,40%	1,45%
Inflation	80 092 €	0,30%	0,84%
Ensemble des risques	26 264 162 €	100,00%	1,56%



2 Perspectives en 2019

2.1 Gestion de la Trésorerie

En 2019, la ville poursuivra l'objectif de tendre vers une « trésorerie zéro » et d'optimiser le recours à l'emprunt. La ligne de trésorerie sera relevée à 2 M€ et utilisée en fonction de l'avancée du programme d'investissement notamment les projets du PEDL, de la plaine Oxygène, de la Maison des Ploemeurois....

2.2 Gestion de la dette

La ville maintient une veille sur toute opportunité de renégociation avec pour objectif de réduire le taux moyen de la dette, tout en respectant les engagements précités, notamment sur les caractéristiques des financements au regard du tableau des risques de la charte de bonne conduite, dite charte Gissler.

La Municipalité rappelle ses objectifs en 2019 en matière de gestion de sa dette :

- maintien d'un encours de dette au maximum de 17,3 M€ à la fin du mandat
- profiter de toutes opportunités de gestion active de sa dette,
- conserver une structure de dette composée de taux fixe et de taux variable réglementé.

L'emprunt prévisionnel nécessaire au financement des investissements inscrits au BP 2019 s'élève à 3.700.000 €. Le montant de l'emprunt contracté sera ajusté en fonction de la réalisation des investissements sur l'exercice. L'annuité à rembourser s'établira quant à elle à 2.166.385 € décomposée comme suit :

Capital : 1 834 824 €

Intérêts : 331 561 €

--

2.3 Garanties d'emprunt

La ville de Ploemeur poursuivra sa politique de garantie d'emprunts dans le cadre des opérations de constructions ou de réhabilitations de logements aidées par l'Etat.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission « Finances et ressources humaines » du lundi 10 décembre 2018 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir débattu :

- **PREND ACTE** des éléments d'information relatifs à l'état et à l'évolution de la dette au 1er janvier 2019.

Daniel le Lorrec, conseiller municipal de l'opposition, intervient : « Je ne ferai que quelques observations sur ces deux bordereaux qui sont liés puisque que nous avons eu l'occasion de revenir sur les finances communales lors du débat sur le budget. Premier questionnement sur la gestion de la trésorerie : vous nous indiquez, qu'après 3 années sans avoir eu recours aux crédits de trésorerie, vous y avez fait appel cette année, en témoignent les intérêts versés d'une hauteur limitée certes à 33 €, mais nous avons noté que vous proposez pour l'exercice 2019 de doubler le montant de la ligne de trésorerie. Je fais le lien avec le bordereau suivant. Cela montre que vous arrivez à une situation financière délicate, est-ce pour limiter le recours à l'emprunt ? Sinon vous allez devoir fonctionner à découvert bancaire... »

Le Maire, Ronan Loas, infirme : « Non. »

Daniel Le Lorrec, conseiller municipal de l'opposition, reprend : « D'ailleurs vous esquiviez vos difficultés en tentant de nous faire croire que vous maîtriser le montant de la dette et que vous la maintenez à un niveau compatible avec les ressources des ploemeurois. Vous pratiquez en fait le camouflage. En effet le montant de la dette par habitant est passé, et je ne fais que reprendre vos chiffres, de 715 €/habitant en 2014 à 875 €/habitant au 1 janvier 2019 soit quand même une augmentation de plus de 22 %... De plus pour l'exercice 2019, (en reprenant les chiffres de la page 8 du bordereau), si vous prévoyez de rembourser 1 834 824 € de dette, vous allez réemprunter 3 700 000 €, soit une augmentation nouvelle de la dette à hauteur de plus de 1 800 000 €, portant ainsi la dette par habitant à 972 € à la fin de l'année, soit une augmentation de 36 % pour la durée de votre mandat. Vous avez certes tenu votre promesse de ne pas augmenter les taux d'imposition, vous aviez même parlé, ou au moins certains de vos collègues, de les baisser. Et chacun sait que la dette d'aujourd'hui représente les impôts de demain ! »

Le Maire, Ronan Loas, reprend : « Je vais laisser Antoine Goyer vous répondre. Vous avez constaté comme moi que le coût de la dette avait fondu. »

Antoine Goyer, 2^{ème} adjoint au Maire, reprend : « Concernant la gestion de la trésorerie, je pense que vous vous trompez de mandat. C'était le fonctionnement du mandat précédent de faire de la trésorerie pour éviter d'avoir recours à la dette. C'est ce que nous avons vu en 2016. Par rapport à la gestion de trésorerie, c'est ce que l'on verra tout à l'heure par le bordereau, nous faisons le choix, parce que nous allons avoir des décaissements importants sur des paiements de factures du centre technique municipal, d'anticiper cette gestion de trésorerie avec des taux qui sont très faibles voire négatifs. Nous avons tout intérêt à mettre une réserve dès maintenant et nous verrons si nous aurons besoin de l'utiliser ou non. Concernant votre remarque relative à la dette de la ville par habitant, effectivement, si nous regardons les chiffres de 2013 par rapport à 2019, il y a une explosion du taux d'endettement par habitant. Dans tous les cas, cela était avant 2015 et il ne vous aura pas échappé que nous avons corrigé la dette des encours qui n'avaient pas été faits sur le mandat précédent. »

Le Maire, Ronan Loas, intervient : « Vous rappelez-vous ce premier conseil municipal du 7 avril 2014, celui qui installait le Conseil ici présent ? Dans ce Conseil nous avons dû délibérer sur un emprunt de 430K €... 7 jours après le second tour. Est-ce que cela ne vous alerte pas sur l'état de la trésorerie de la ville de Ploemeur avant l'élection ? Non, pas du tout. Dois-je évoquer encore une fois avec vous le transfert en 2012 de la compétence eau et de notre régie municipale à Lorient Agglomération sans aucune provision ni inscription comptable dont nous avons dû régler la facture pour plus de 1 million € en début de mandat ? Bref. Puisqu'il n'y a pas d'autres remarques, j'estime que nous avons pris acte. »

DIRECTION DES RESSOURCES**LIGNE DE TRESORERIE**

Rapporteur : Antoine Goyer

La ville de Ploemeur a consulté divers établissements bancaires afin de contracter une ligne de trésorerie d'un montant de 2 000 000 € sur une durée d'un an, pour les besoins ponctuels de trésorerie.

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance de la proposition de contrat de la Société Générale et après en avoir délibéré,

DECIDE**Article 1 : Principales caractéristiques de la ligne de trésorerie**

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	La Société Générale
Objet	Financement des besoins de trésorerie
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par tirages
Montant maximum	2 000 000,00 EUR
Durée maximum	1 an à compter de la date d'effet du contrat
Taux d'Intérêt	Euribor moyen mensuel 1 mois « EUF1M » + marge 0.40 %
Base de calcul	exact/360 jours
Modalités de remboursement	Paieement mensuel à terme échu des intérêts Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Commission de confirmation	1 000,00 EUR, soit 0,05 %

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Monsieur le maire est autorisé à signer de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus, à intervenir avec la Société Générale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission « Finances, ressources humaines » du lundi 10 décembre 2018 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL :

➤ **PREND ACTE** de cette proposition

TARIFS 2019

Rapporteur : Antoine Goyer

La commune définit chaque année les tarifs des services rendus à la population, qu'il convient de réexaminer afin de les actualiser en fonction de la situation des services publics concernés.

Une distinction est faite entre les tarifs applicables en année civile (votés chaque année au mois de décembre) et ceux applicables en année scolaire (voté en avril ou mai de chaque année).

Pour 2019, le taux globalement appliqué pour l'évolution des tarifs est fixé à 2% (variable selon les arrondis) sauf modalités de révisions particulières. Les principales évolutions concernent :

Administration générale : Cimetières

Maintien des tarifs en 2019 après le réajustement des tarifs opéré en 2018 et distinction des taxes d'inhumation de cercueil et de reliquaire et des taxes d'inhumation des urnes cinéraires.

Mise à disposition de salles et d'équipements :

Tarification pour l'ensemble des locaux permettant la mise à disposition onéreuse des salles en cas de demandes de partenaires extérieurs. La collectivité garde quoi qu'il en soit l'opportunité de l'intérêt public local à mettre à disposition ou non les locaux municipaux. Concernant les associations non ploemeuroises, de plus en plus nombreuses à solliciter l'usage des salles : distinction entre activité gratuite et activité payante. Mise en œuvre du plein tarif pour les usages lucratifs des équipements sportifs.

Culture :

- 1) Les tarifs de l'espace culturel PASSE OUEST n'ayant pas été réévalués depuis l'ouverture de l'équipement, une augmentation des tarifs est proposée en 2019 de 1€ sur la plupart des tarifs en vigueur.
- 2) Mise en place d'une tarification réduite pour les bénéficiaires de l'AAH à PASSE OUEST

Sport : Piscine

- 1) Pas d'augmentation des tarifs pour les principaux droits d'entrée, les stages de natation et les tarifs de groupe car ceux-ci sont adaptés et concurrentiels sur l'agglomération de Lorient,
- 2) Baisse des tarifs des entrées du gala de danse suite aux modifications effectuées en septembre dernier, dans l'organisation (réduction de 30 mn) et les tarifs des cours de danse aquatique,
- 3) Le tarif enfant est applicable aux étudiants sur présentation de la carte,
- 4) Application de la gratuité pour les accompagnateurs des personnes handicapées.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines » du lundi 10 décembre 2018 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** cette proposition

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

12 ABSTENTIONS (Loïc Tonnerre – Michel Roualo – Dominique Daugès – Teaki Dupont – Dominique Quintin – Isabelle Le Riblair – Philippe Donies – Daniel Le Lorrec – Michel Le Mestrallan – Thierry Le Floch- Irène Bellec – Sylvain Britel)

Irène Bellec, conseillère municipale, intervient : « Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, dans la rubrique « prestations annexes et mise à disposition de salles », de nouveaux tarifs apparaissent. Pour la salle « Soleil d'Automne », « autres demandeurs et autres locaux » mis à disposition pour 221 €. À qui s'adressent ces nouvelles prestations ? »

Le Maire, Ronan Loas, précise : « C'est assez simple. C'est la conséquence de demandes d'artistes, de pouvoir nous louer le bas de l'ancienne médiathèque, du vieux presbytère, sur lequel nous n'avions pas de tarifs. En revanche, ce n'est pas pour une location long-terme mais des délais très courts. Il s'agit d'un nouveau tarif car, avant, il n'y en avait pas. »

Irène Bellec, conseillère municipale, reprend : « Concernant les tarifs 2019, nous ne voyons nulle part les Viviers Collet. Est-ce que nous louons, est-ce que cela rentre dans le même cadre que les « autres locaux » ? »

Le Maire, Ronan Loas, répond : « Pour les Viviers Collet, vu son usage, pour être franc, il n'y aura pas de location. Personne ne nous demande de louer les Viviers Collet. Cela peut être Fort-Bloqué, Cruquellin... Concernant la location du bas de l'ancien presbytère, l'idée est de conventionner sur une période déterminée. Cela fait suite à une demande d'artistes que nous trouvons intéressante pour Ploemeur, de permettre à des artistes, pour lesquels nous n'avons pas de galerie d'art à louer d'utiliser le bas du presbytère. De plus, nous n'avons pas d'usage associatif au rez-de-chaussée. »

Patricia Quero-Ruen, 5^{ème} adjointe au Maire, intervient : « Suite à des demandes de ploemeurois, d'artistes, en règle générale, ploemeurois et de la région Bretagne. Ils cherchaient des locaux pour exposer leurs œuvres et pour les vendre également. Il nous a paru judicieux de proposer l'ancien presbytère pour un tarif correct de 200 €, pour 15 jours exactement, parce qu'il s'agit vraiment d'une demande. »

Michel Le Mestrallan, conseiller municipal de l'opposition, intervient : « Nous dire qu'il n'y a pas eu d'augmentation de la médiathèque depuis 5 ans, j'entends, mais au départ, la médiathèque était gratuite. »

Le Maire, Ronan Loas, répond : « Elle a été gratuite un an, Monsieur Le Mestrallan. Puis, elle a été payante dans le schéma d'avant. Les tarifs affichés ici sont moins chers que les tarifs de l'ancienne médiathèque de Ploemeur. Il y a eu l'annonce très politique le jour de la construction, chacun jugera. Nous sommes l'un des espaces culturels dont l'abonnement est le moins cher du Pays de Lorient. Nous avons fait les comparatifs. Je ne sais pas si vous vous rappelez du débat qu'on avait tenu à l'époque en conseil municipal. Nous avons plus de 7 000 abonnés, preuve que notre méthode fonctionne. »

Daniel Le Lorrec, Conseiller municipal de l'opposition, dit : « Je reviens tout de même sur une interrogation sur les locaux « autres » que vous louez à des fins commerciales. Un local communal peut-il servir à des activités commerciales ? Il faut border cela juridiquement »

Le Maire, Ronan Loas, répond : « C'est pour cela que deux élus ont travaillé sur le sujet. Vous savez que nous avons parfois des associations, qu'on pourrait qualifier « d'entreprises sous statut loi 1901 » qui empruntent nos salles et sur lequel nous constatons à notre grande surprise des tarifs d'entrées, souvent onéreux. C'est un des sujets de travail avec l'OMVAP en ce moment. Le sujet a été bien étudié, bordé, et il sera conventionné avant d'être loué. Tout sera bien cadré. C'est un dispositif que l'on voit dans nombre de villes. Certaines salles ploemeuroises étaient d'ailleurs déjà payantes pour des activités. Le tarif proposé ici est tout simplement celui de la salle « Port Blanc » à Océanis, 217 € au tarif 2018 passé à 221 € au tarif 2019. »

Patricia Quero-Ruen, 5^{ème} adjointe au Maire, intervient : « Il n'y a pas que le presbytère, cela peut être le Fort Bloqué, il y a d'autres salles. D'où l'intérêt de mettre « Autres salles » pour ne pas en oublier une. »

Le Maire, Ronan Loas, reprend : « C'est un tout petit sujet, nous n'aurons pas 50 ou 200 artistes. C'est juste un début et cela permet de facturer pour un usage non associatif. La question que vous auriez dû poser est celle des associations pour lesquelles vous êtes certes sur des lois 1901 mais avec des coûts d'entrée un peu « mastocs ». Nous allons travailler avec l'OMVAP car il est toujours compliqué de mettre des règles sur ce sujet. »

Daniel Le Lorrec répond : « Attention aux critiques de fausse concurrence commerciale par rapport à des loueurs privés qui pourraient vous reprocher de louer à bas prix alors que, eux, ont des locaux à proposer à des tarifs peut-être plus hauts. J'ai vu cela par le passé, pas ici mais ailleurs, c'est compliqué à gérer ensuite. »

Le Maire, Ronan Loas, répond : « Ce n'est pas exclusif car s'il y avait d'autres opportunités, nous n'allons pas priver Ploemeur d'avoir des expositions. De plus, nous ne sommes pas sur des locations de longue durée. Nous sommes sur un schéma dont l'objectif se compte en quelques semaines maximum. »

Le Maire, Ronan Loas, précise : « Pour faire suite au calendrier des fêtes et concernant la réservation des salles pour les associations, c'est bien un sujet que l'on suit au quotidien. Vous connaissez tout le savoir-faire du relais-associatif dans les attributions de salles... D'ailleurs, les attributions de salles se sont à nouveau passées dans un très bon climat. Je tiens à rappeler les enjeux financiers pour la commune. La tarification dans un budget de ville a un impact infime. Cela permet juste de mettre des règles. Je propose de passer au vote des tarifs pour la ville de Ploemeur. »

DIRECTION DES RESSOURCES

GARANTIE D'EMPRUNT

Rapporteur : Antoine Goyer

La ville de Ploemeur avait accordé par délibération initiale du 28 septembre 2006 sa garantie (50%) au Logis Breton pour la réalisation d'un emprunt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations afin de financer la construction de 8 logements – résidence St Mathurin à Ploemeur.

Le Logis Breton, ci-après l'emprunteur, a sollicité de la caisse des dépôts et consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières du prêt référencé en annexe à la présente délibération, initialement garanti par la commune de Ploemeur, ci-après le garant.

En conséquence, le garant est appelé à délibérer en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement de ladite ligne du prêt réaménagé.

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Article 1 :

Le Garant réitère sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée, initialement contractée par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencées à l'annexe "Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées".

La garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du prêt réaménagé.

Article 2 :

Les nouvelles caractéristiques financières de la Ligne du Prêt Réaménagée sont indiquées à l'annexe "Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées" qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant la Ligne du Prêt Réaménagée à taux révisable indexé sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué à ladite Ligne du Prêt Réaménagée sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée référencée à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 29/06/2018 est de 0,75 % ;

Article 3 :

La garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, le Garant

s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 :

Le Conseil s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines » du lundi 10 décembre 2018 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

➤ **APPROUVE** cette proposition

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

DIRECTION DES RESSOURCES

CONVENTION DE RESTAURATION AVEC LA MUTUALITE 29-56

Rapporteur : Antoine Goyer

Les villes de Ploemeur et de Larmor-Plage sont partenaires depuis 2001 dans le cadre d'une entente intercommunale pour la fourniture de repas de la cuisine centrale de Ploemeur aux écoles, aux établissements de personnes âgées et aux usagers du portage de repas à domicile de la ville de Larmor-Plage.

Cette dernière a décidé par délibération du 21 novembre 2018 le transfert, à compter du 1er janvier 2019, de la gestion des résidences « autonomie » du Phare et de Kerderff à la Mutualité 29-56 nécessitant de revoir la convention en vigueur.

Afin d'assurer une continuité de service et le maintien de la qualité de la prestation servie aux résidents des établissements de Larmor-Plage, la Mutualité 29-56 a souhaité poursuivre la collaboration avec la cuisine centrale de Ploemeur pour la fourniture de repas.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2017, dans le cadre d'une convention qui court jusqu'en décembre 2019 avec la Mutualité 29-56, gestionnaire de l'établissement, la cuisine centrale de Ploemeur fournit les repas aux résidents de l'EHPAD Ter et Mer à Ploemeur.

Il est proposé en conséquence de formaliser entre la ville de Ploemeur et la Mutualité 29-56 une convention de fournitures de repas intégrant les établissements de personnes âgées de Ter et Mer (Ploemeur), de Kerderff et du Phare (Larmor-Plage) selon les modalités et conditions prévues dans la convention jointe au présent rapport.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention entre la ville de Ploemeur et la Mutualité 29-56 annexée à la présente délibération.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Antoine Goyer, 2^{ème} adjoint au Maire, explique : « Il était urgent de passer cette convention de restauration en conseil municipal avant le 1er janvier 2019 puisque, vous le savez, la Mutualité a repris les activités des structures Le Phare et Kerderff à Larmor-Plage et que, antérieurement, c'était la commune de Ploemeur qui livrait les repas, via la municipalité de Larmor-Plage, à ces deux résidences. Désormais, après négociation avec la Mutualité, nous avons obtenu un accord pour pouvoir continuer la livraison des repas sur ces deux structures à partir du 1er janvier 2019. Il est demandé au conseil municipal d'approuver cette convention sachant que, d'ores et déjà, je peux vous donner l'information que nous nous positionnerons sur un futur appel d'offres qui sera lancé dans le courant du premier semestre 2019 par la Mutualité pour la fourniture des repas sur l'ensemble des structures 56-29 de la Mutualité. Nous répondrons à cet appel d'offres. Il s'agit d'un très gros dossier. »

Daniel Le Lorrec, Conseiller municipal de l'opposition, ajoute : « Avec un bémol sur Kerpape. »

Le Maire, Ronan Loas, répond : « Voilà, car ils ont une structure. Même s'il n'y avait pas Kerpape, quand on connaît le poids de la Mutualité... Cela fait écho à ce que j'avais évoqué et surligné lors du dernier conseil municipal sur les réunions de travail, etc... Cela reste un appel d'offres concurrentiel donc ne crions pas victoire mais nous avons un avantage par la qualité des repas produits. Deuxième avantage pour nous, c'est que cela se joue en 2019, l'année où nous posons les études d'une future cuisine centrale. C'est le bon moment pour calibrer l'outil de production de repas à Ploemeur. Ce n'est pas une fois que nous aurons lancé l'investissement que l'on évoluera. L'avantage est même gagnant pour nous si nous augmentons nos volumes, nous gagnons en prix moyen et nous pouvons répercuter cela en qualité et en pouvoir d'achat avec les familles ploemeuroises. Cela reste une belle opportunité. Nous en avons d'autres que nous ne pouvons pas évoquer car elles sont sensibles mais il y a une vraie démarche active d'aller chercher des clients pour notre cuisine centrale à Ploemeur. S'il n'y a pas d'oppositions, je propose de passer ce bordereau relatif à la convention de restauration avec la Mutualité 29-56 au vote du conseil. Je vous remercie, cela a été géré rapidement mais bien géré puisqu'ils nous ont soumis le dossier de l'arrêt de la gestion et à terme la construction d'un EPHAD avec la Mutualité. »

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES POUR L'ANNEE 2019

Rapporteur : Anne-Valérie Rodrigues

Le dynamisme du tissu associatif sportif local est un moteur essentiel du vivre ensemble à Ploemeur qui participe à l'attractivité de la commune et à l'animation du territoire.

Pour soutenir ces associations dans leurs activités, il y a lieu de leur allouer une subvention suivant le tableau ci-dessous. Une réunion d'étude des dossiers et de concertation a eu lieu avec les représentants de l'office municipal des sports (OMS) et de la municipalité.

Ces attributions sont assorties d'engagements définies par la réglementation en vigueur et par la signature d'une lettre d'engagement qui garantit la bonne utilisation des deniers publics.

Consciente de la plus-value apportée au territoire par une vie associative riche et variée, la municipalité souhaite dès lors maintenir un niveau d'engagement fort envers les associations locales, et ce, malgré la tension croissante sur les finances communales.

Le volume global de subventions est conservé pour l'année 2019.

Organismes	Subventions de Fonctionnement 2018	Propositions de subvention de Fonctionnement 2019
DOJO PLŒMEUR OCEAN	948 €	900 €
TENNIS CLUB DE PLŒMEUR	5 030 €	4 790 €
FORMOCEAN	150 €	50 €
FUTSAL CLUB DE PLOEMEUR	455 €	490 €
PLŒMEUR VOLLEY	2 500 €	2 708 €
PLŒMEUR CYCLOTOURISME	400 €	400 €
LES MOUETTES CRAPAHUTEUSES	450 €	470 €
CLUB AIKIDO PLŒMEUR	0 € (pas de demande du club)	0 € (pas de demande du club)
COURIR A PLŒMEUR	123 €	120 €
PLŒMEUR JEUNESSE	0 € (pas de demande du club)	0 € (pas de demande du club)
BASKET PLŒMEUR OCEAN	2 700 €	2 800 €
ENTENTE DES MUNICIPAUX	130 €	153 €
A.S. EREA LES PINS	101 €	100 €
PLŒMEUR RUGBY CLUB	3 370 €	2 930 €
PLŒMEUR NATATION	5 000 €	4 850 €

PLCÈMEUR ATLANTIQUE HANDBALL	3 600 €	3 790 €
PLCÈMEUR TRIATHLON	1 383 €	1 530 €
A.S. GOLF PLCÈMEUR OCEAN	2 900 €	3 100 €
A.S. GUERMEUR	5 500 €	5 246 €
FOOTBALL CLUB DE PLCÈMEUR	10 030 €	9 980 €
LES PANTERS	0 €	250 €
AS PARA TIR - KERPAPE	0 €	220 €
A.S. COLLEGE CHARLES DE GAULLE	1 266 €	900 €
A.S. COLLEGE JEAN-PAUL II	794 €	834 €
A.S. LYCEE ND DE LA PAIX	920 €	939 €
AS ECOLE PREVERT DESNOS	0 € (pas de demande)	300 €
TOTAL	47 850 €	47 850 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission « Jeunesse, sport, santé » et « Education, culture, relations internationales » du 05 décembre 2018 ;

Vu l'avis de la commission « Finances, ressources humaines » et « Economie, emploi, tourisme » du 10 décembre 2018 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **ACCORDE** les subventions de fonctionnement aux associations sportives telles que mentionnées ci-dessus.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Anne-Valérie Rodriques, Conseillère municipale, précise : « Deux points à préciser : pour les associations ayant une baisse significative de leurs subventions de fonctionnement, cette baisse a été plafonnée à moins 500 € maximum. D'autre part, concernant l'Amicale Laïque, nous verrons la convention de subvention ultérieurement. »

**DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'ANIMATION DU TERRITOIRE**

**SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS NON SPORTIVES POUR
L'ANNEE 2019**

Rapporteur : Claudie Le Bihan

La vie associative locale est un moteur essentiel du vivre ensemble à Ploemeur. Chaque année, la Ville soutient de nombreuses associations qui participent à l'attractivité et à l'animation de notre commune.

Ainsi environ 400 manifestations ont été programmées en 2018 sur l'ensemble du territoire communal. Hors aides matérielles, ce sont 47 705 €, soit 82 subventions, qui ont été versés pour faciliter le fonctionnement et les projets des associations ploemeuroises.

Aussi, pour aider les associations à mener à bien leurs activités ou leurs projets, il y est proposé de leur allouer une subvention suivant le document joint.

Une analyse des demandes a été faite et les sollicitations ont été réparties selon les catégories suivantes :

- Une aide au fonctionnement pour la gestion des activités courantes de l'association.
- Une aide pour les projets récurrents ou exceptionnels liés à une manifestation, un déplacement, une exposition ou des achats de matériel spécifique.

Ces attributions sont assorties d'engagements définis par la réglementation en vigueur et par la signature d'une lettre de conventionnement, avec la ville de Ploemeur, qui garantit la bonne utilisation des deniers publics.

Les sommes allouées sont inscrites au budget de la Ville au titre de l'exercice 2019.

Le tableau ci-dessous ne prend pas en compte les dons aux associations qui relèvent du CCAS, et les engagements par conventions spécifiques d'accompagnement de projets culturels, à savoir les conventions triennales (2018-2020) votées par ailleurs par le Conseil municipal :

- Amzer Nevez - Centre régional de la culture bretonne : 6 000 €
- CECIWEB : 4 500 €
- Office public de la langue bretonne : 2 000 €

Organismes	Subvention fonctionnement 2018	Proposition fonctionnement 2019
ACE	265 €	265 €
ADMAP - Association pour le Développement Musique et Arts à Ploemeur	510 €	510 €
Amicale des retraités des kaolins de Ploemeur	400 €	400 €
ANACR	240 €	240 €

APAMI - Association Ploemeuroise Assistantes Maternelles Indépendantes	110 €	110 €
Arc en ciel	150 €	150 €
Armor vidéo Ploemeur	480 €	480 €
Avel Nevez Planwour	650 €	650 €
AVF - Accueil des villes françaises Ploemeur	720 €	720 €
Centre de loisirs canins de Ploemeur	255 €	255 €
Comité d'entente des anciens combattants	510 €	510 €
Comité départemental UNICEF	300 €	300 €
Comité d'histoire du Pays de Ploemeur	840 €	840 €
CREPP - Club de Robotique et d'Electronique Programmable de Ploemeur	400 €	400 €
Eclaireuses Eclaireurs de France	720 €	720 €
Etviedanse	100 €	100 €
Fleurs et Couleurs	300 €	300 €
FNACA - Fédération nationale des anciens combattants	240 €	240 €
Graines d'Océan	400 €	400 €
La courte échelle	250 €	250 €
Le Souvenir français	240 €	240 €
Les jardins familiaux de Kermadoye	300 €	300 €
Officiers mariniers Ploemeur Larmor-Plage	240 €	240 €
Scouts et Guides de France	580 €	580 €
Sémafor	200 €	200 €
SEPNB - Bretagne vivante	160 €	160 €
SNEMM - Société Nationale d'Entraide des Médailleurs Militaires	290 €	290 €
Société nationale de sauvetage en mer - SNSM centre de formation	240 €	240 €
Soleil d'automne	1 060 €	1 060 €
SONALOM - Société nautique de Lomener	500 €	500 €
Tarz Héol	600 €	600 €

Toutanofil	100 €	100 €
UNACITA - Anciens combattants d'Indochine et de Corée	240 €	240 €
Union Nationale des Combattants - U.N.C.	230 €	230 €
Total	12 820 €	12 820 €

Montant des subventions de fonctionnement : 12 820 €

Montant auquel, il faut ajouter les subventions des sections non sportives de l'Amicale Laïque de Ploemeur qui apparaissent dans le rapport spécifique concernant cette association et dans le cadre d'une convention. Pour mémoire, ces subventions s'élèvent à 3 320 € pour le « fonctionnement ».

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission « Jeunesse, sport, santé » du mercredi 5 décembre 2018 ;

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines » du lundi 10 décembre 2018 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** les propositions de subventions de fonctionnement aux associations non sportives 2019 telles que présentées dans le tableau ci-dessus

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le Maire, Ronan Loas, intervient : « Je tiens à remercier les services, qu'ils soient sur la partie sportive ou non-sportive, ainsi que le monde associatif car, pour pouvoir passer ces subventions à ce conseil municipal de décembre, nous avons dû faire bouger tout le monde pour rendre le dossier dans les temps. Tout le monde les veut tôt mais quand tout le monde ne rend pas les choses dans les temps, cela a tendance à freiner l'ensemble de la machine »

Irène Bellec, conseillère municipale, intervient : « Pour les subventions d'associations non-sportives, il n'est pas indiqué que l'OMVAP a été consulté pour l'attribution. Qu'en est-il ? »

Le Maire, Ronan Loas, répond : « Nous allons être clairs, nous leur avons posé la question mais vu que les montants sont tous, à l'euro près, identiques à ceux de l'année dernière, nous avons jugé que de déplacer tout le monde pour le même volume et les mêmes montants validés l'année dernière ne servait pas à grand-chose. Voilà la réponse tout simplement. En revanche, pour répondre à la question sous-jacente, nous avons encore un certain nombre de subventions de projets à faire passer, pas sur ce conseil mais au prochain, concernant de nouvelles demandes de subventions. Ils seront naturellement consultés puisqu'il y a de nouvelles subventions de projets qui arrivent (équipement, évènementiel...). En revanche, sur l'OMS leur travail avec la ville est évident cette année comme pour l'année dernière puisqu'il y a des évolutions d'effectifs ou de projets sportifs. Nous avons des

associations qui ont parfois gagné 80-90 adhérents-licenciés et d'autres qui en ont perdu autant. Cependant, quand il y a une trop forte perte par rapport au volume, nous amortissons afin de ne pas trop impacter l'association. C'est-à-dire que l'on met une forme de « plateau » pour éviter, outre la perte d'adhérents, de se retrouver avec un coût trop dur»

Jean-Guillaume Gurlain, conseiller municipal de l'opposition, intervient : « L'enveloppe donnée aux différentes associations ne diminue pas, même avec un budget construit pour 2019. Nous sommes satisfaits que nos associations, qui sont un maillon essentiel du « vivre-ensemble », ne pâtissent pas, à Ploemeur, de rigueurs budgétaires. Nous voterons donc pour. »

Le Maire, Ronan Loas, propose : « Je vous remercie et je remercie toutes celles et tous ceux qui ont travaillé. Cela paraît tout simple mis dans un tableau mais c'est toujours beaucoup de travail pour tout le monde. Je vais laisser Anne-Valérie Rodrigues présenter le bordereau en détaillant quelques projets puisqu'il y a aussi des subventions d'associations non-sportives. »

DIRECTION EDUCATION
ENFANCE JEUNESSE SPORT

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'ANIMATION DU TERRITOIRE

SUBVENTIONS DE PROJET AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES ET NON SPORTIVES POUR L'ANNEE 2019

Rapporteur : Anne-Valérie Rodrigues

Le dynamisme du tissu associatif local est un moteur essentiel du vivre ensemble à Ploemeur qui participe à l'attractivité de la commune et à l'animation du territoire.

Pour soutenir ces associations dans leurs projets, il y a lieu de leur allouer une subvention suivant les tableaux ci-dessous en annexes.

Ces attributions sont assorties d'engagements définies par la réglementation en vigueur et par la signature d'une lettre d'engagement qui garantit la bonne utilisation des deniers publics.

Le volume global des subventions est conservé pour l'année 2019.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission « Jeunesse, sport, santé » du 05 décembre 2018 ;

Vu l'avis de la commission « Finances, ressources humaines » et « Economie, emploi, tourisme » du 10 décembre 2018 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **ACCORDE LES SUBVENTIONS DE PROJET** aux associations sportives et non sportives pour l'année 2019 telles que mentionnées en annexes A et B

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

ANNEXE A

Subventions de projets - associations sportives

Une enveloppe globale de 9 950 € est attribuée pour l'ensemble des projets des associations sportives. Une première répartition de cette enveloppe est opérée pour soutenir des événementiels participants à l'attractivité du territoire. Cette répartition est présentée dans le tableau ci-dessous sachant par ailleurs que les subventions des sections sportives de l'Amicale Laïque de Ploemeur apparaissent dans le bordereau concernant cette association qui fait par ailleurs l'objet d'une convention. Elles s'élèvent à 3 100 € en « projet ».

Organismes	Proposition de subventions de Projet 2019	Descriptifs
PLŒMEUR JEUNESSE	750 €	17ème Foulées du TER Frais de communication, logistique.
GOLF CELTROPHY	700 €	Organisation d'un tournoi amateur et Pro de Golf Ploemeur/Queven (Pays des nations celtes). 380 joueurs, 300 spectateurs et 50 bénévoles.
GRAND PRIX DE GOLF DE PLOEMEUR	3 000 €	Grand prix pro et amateurs. Figure au catalogue National de la Fédération Française de Golf (200 joueurs).
TENNIS CLUB DE PLOEMEUR	750 €	Tournoi Handi Tennis national 2019
Sous Total	5200 €	

ANNEXE B

Subventions de projets - associations non sportives

En complément des subventions de fonctionnement et pour accompagner les associations non sportives dans leur projet, une aide aux projets récurrents ou exceptionnels liés à une manifestation, un déplacement, une exposition ou des achats de matériel spécifique peut être accordée.

Pour les demandes d'aide correspondant à un projet exceptionnel qui seront déposées en cours d'année 2019, le Conseil municipal sera de nouveau amené à délibérer.

Ces attributions sont assorties d'engagements définis par la réglementation en vigueur et par la signature d'une lettre de conventionnement, avec la ville de Ploemeur, qui garantit la bonne utilisation des deniers publics.

Les sommes allouées sont inscrites au budget de la Ville au titre de l'exercice 2019.

Convention de partenariat :

Organismes	Proposition projet 2019	Observations
Emglev Bro An Oriant	480 €	Festival Les Deiziou
Festival pêcheurs du monde	1 000 €	Projection de films
Sous Total	1 480 €	

Projet actions animation :

Organismes	Proposition projet 2019	Observations
Comité des fêtes de Kerroch	580 €	Fête de Kerroch et pardon de St Bieuzy
Comité des fêtes de Lomener	1 500 €	Fête de la mer / père Noël Marin
Pêcheurs Plaisanciers du Pérello	500 €	Fête des 5 ports
Le P'tit Kerroch	400 €	Animation Kerroch en Fête
OMVAP (Office municipal de la vie associative de Ploemeur)	300 €	Organisation de réunions thématiques
OMVAP (Office municipal de la vie associative de Ploemeur)	3 000 €	Week end du cœur solidarité
Protection et défense de Lann Bihoué	440 €	Baptêmes de l'air pour des enfants handicapés.
Scouts et Guide de France	150 €	Formation nouveaux chefs de groupe
Tarz Héol	500 €	Animation "terroir et océan"
Sous Total	7 370 €	

Projet culture :

Organismes	Proposition projet 2019	Observations
Art'Imag'in	410 €	Fête de l'estampe
Bagad sonerien Planvour	2 420 €	Achat de nouveaux instruments
Corps Esprit	410 €	Festival Shanti Yoga
Fiskal Baz'arts	410 €	Festival solidaire et équitable
Nysa Duniya	300 €	Spectacle de fin d'année
Les Chansons d'abord	410 €	Spectacle de fin d'année
Sous Total	4 360 €	

Projet équipement :

Organismes	Proposition projet 2019	Observations
Croix Rouge française - Délégation de Lorient	90 €	Acquisition d'un nouveau véhicule
Graine d'Océan	200 €	Achat outil pédagogique.
Sous Total	290 €	

Projet patrimoine / mémoire :

Organismes	Proposition projet 2019	Observations
Association Rossitten histoire et mémoire	350 €	Musée et pièces d'artillerie
Diwallerien chapel Saint Léonard	310 €	Animation du patrimoine local
Le Souvenir Français	2 500 €	Visite d'un musée du département
Les amis de la chapelle Notre-Dame de la Garde	310 €	Animation du patrimoine local
Les amis de la chapelle Saint Tual	310 €	Animation du patrimoine local
Les amis de la chapelle Saint Tual	250 €	Journées nationales de l'archéologie
Les amis de Saint Maudé	310 €	Animation du patrimoine local
Mémoire de Soye	500 €	Animation du patrimoine local
Sous Total	4 840 €	

Relations internationales :

Organismes	Proposition projet 2019	Observations
Comité de jumelage Ploemeur Ehmej	1 000 €	Accueil délégation
Comité de jumelage Ploemeur Fermoy	2 230 €	Déplacement délégation
Les amis du jumelage Ploemeur Dixmude	2 000 €	Déplacement délégation
Sous Total	5 230 €	

Anne-Valérie Rodriques, conseillère municipale, précise : « Les enveloppes ont été négociées et discutées avec les trois présidentes. »

Projet international :

Organismes	Proposition projet 2019	Observations
Bayanihan Espoir Philippines	300 €	Soutien aux actions menées par l'association à l'international
Bayanihan Espoir Philippines	300 €	Aides vestimentaire et matérielle – coulée de boue sur l'île de Cebu
Bretagne solidarité Pérou Bolivie	300 €	Soutien aux actions menées par l'association à l'international
CCFD - Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement	300 €	Soutien aux actions menées par l'association à l'international
Enfants Avenir du Monde	300 €	Soutien aux actions menées par l'association à l'international
Solidarité Ploemeu Roumanie – SPRE	300 €	Soutien aux actions menées par l'association à l'international
Sous Total	1 800 €	

Montant des subventions/projet - associations non sportives : 25 370 €

Montant auquel, il faut ajouter la subvention Projet des sections non sportives de l'Amicale Laïque de Ploemeur qui apparaît dans le bordereau spécifique concernant cette association, qui fait par ailleurs l'objet d'une convention. Pour mémoire, elle s'élève à 1 640 €.

***Le Maire, Ronan Loas, intervient :** « Il est vrai que, concernant les associations non-sportives, ce sont les mêmes, hormis pour Bayanihan où il y a une intervention pour les coulées de boues à Cebu. Il ne s'agit pas de deux fois le montant de la subvention mais de leur subvention classique à laquelle s'ajoute une intervention pour action humanitaire à Cebu. »*

***Thierry Le Floch, conseiller municipal de l'opposition, intervient :** « Scouts et Guides de France, il y a 150 € pour la formation des nouveaux chefs de groupes. Savez-vous en quoi consiste la formation d'un chef de groupe des guides ? Quelqu'un a-t-il une idée car je ne suis pas scout ? »*

***Le Maire, Ronan Loas, répond :** « C'est une subvention qui a déjà été versée par ce conseil municipal par le passé. La demande n'avait pas été refaite depuis 3 ans environ. »*

***Dominique Quintin, conseiller municipal, intervient :** « Je voudrais juste dire que je suis satisfait du maintien de l'enveloppe pour les subventions de fonctionnement ainsi que pour les subventions de projets. Je voudrais poser une question à Anne-Valérie Rodrigues concernant les subventions de projets aux associations sportives. On voit quatre dossiers qui ont été acceptés, y a-t-il eu des dossiers refusés ? »*

***Le Maire, Ronan Loas, répond :** « Non. Il y a des dossiers qui pourront passer sur le Conseil de février car ils étaient nouveaux ou complexes. Nous travaillons dessus avec l'OMS. »*

***Dominique Quintin, conseiller municipal, explique :** « Une association m'a contacté pour me dire que sa subvention de projet n'avait pas été retenue. »*

***Le Maire, Ronan Loas, interroge :** « De quelle subvention s'agit-il, Monsieur Quintin ? »*

Dominique Quintin, conseiller municipal, répond : « Je peux vous le dire, il n'y a rien à cacher. Ploemeur Natation m'a dit qu'elle avait présenté un dossier. »

Le Maire, Ronan Loas, confirme : « Il n'y a pas eu de refus. Cela passera à un prochain conseil municipal parce qu'ils demandaient un investissement qui était, par rapport à ce qu'ils touchaient habituellement, quatre fois supérieur. L'idée est de poser le sujet. Nous en avons beaucoup comme cela : un nouvel évènement de running, un trail qui sera organisé en septembre à Ploemeur. A quel niveau nous ajoutons notre participation ? N'y a-t-il pas également d'autres financeurs ? Vous le savez, le Département actionne beaucoup de subventions pour les clubs dans le cadre de leurs manifestations. Je leur dis que, parfois, au lieu de tout demander à la ville, nous pouvons porter un co-dossier et porter un investissement tous ensemble. Le but restant le parallélisme des règles de subvention. »

Dominique Quintin, ajoute : « Je suis tout de même navré qu'il n'y ait pas eu de subventions pour le Téléthon cette année ; qu'il n'y ait pas eu d'évènements sur la commune pour le Téléthon alors que nous l'avions relancé en 2014. »

Le Maire, Ronan Loas, explique : « J'en ai parlé avec la responsable du Téléthon qui n'avait pas posé de demande de subventions. Je lui ai dit que je ne pouvais pas remettre un chèque au Téléthon au nom du Conseil s'ils n'en font pas la demande. Une des solutions posées, car l'Amicale Laïque avait voulu porter le Téléthon et cela représentait une charge de travail supplémentaire, est l'OMVAP-OMS, même si l'OMVAP est aussi très occupé avec le week-end du Cœur-Solidarité. Attention à ne pas concurrencer tous les évènements les uns avec les autres. Puisque le golf organise une compétition, qui a reversé 1 000 € dans le cadre du Téléthon, l'OMS peut porter un évènement avec des associations ce week-end là mais attention à ne pas surcharger un week-end en évènements. D'autant plus qu'il s'agissait du week-end du Marché de Noël. Les services sont plus que sur le pont. Un chiffre intéressant malgré tout, savez-vous combien de dons de ploemeurois ont été réalisés, le dimanche du Téléthon à 18h00 ? Il y a eu 32K € de dons sur le numéro d'appel. Ploemeur aide quand même beaucoup, hors évènements. »

Pascaline Alno, 6^{ème} adjointe au maire, confirme : « Il n'y a effectivement pas eu de dossier déposé par l'association. Nous avons décidé, en conseil d'administration, que lorsque leur demande arriverait, nous l'étudierons quel que soit le moment de l'année. Ils ne le font jamais en même temps que les autres. Ce n'est pas pour autant négatif »

Le Maire, Ronan Loas, ajoute : « Effectivement cela passe via le CCAS. Comme pour toutes les subventions versées par le CCAS, nous en faisons un compte-rendu aux commissions pour que ce soit transparent. Nous leur avons dit d'essayer de rentrer dans les clous car nous ne sommes pas en capacité de gérer des cas particuliers »

Le Maire, Ronan Loas, dit : « Comme je l'ai dit, au calendrier des fêtes, il n'y a pas que les subventions mais près de 800 tonnes de matériels livrés en un an. En 2019, cela représente 400 évènements associatifs sur la commune de Ploemeur. Nous avons de plus en plus d'évènements qu'il faut que nous arrivions à bien gérer »

AMICALE LAIQUE DE PLOEMEUR (ALP) : CONVENTION DE SUBVENTION ANNEE 2019

Rapporteur : Anne-Valérie Rodrigues

L'activité de l'AMICALE LAIQUE regroupe 17 sections : 8 sportives (athlétisme, badminton, karaté, gym adultes et enfants, etc...) et 9 culturelles (création numérique, jeux de cartes, peinture, photo, reliure, etc..).

La ville de PLOEMEUR affirme son soutien à l'association, notamment par un partenariat qui définit les engagements de chacun par l'établissement de relations contractuelles sur la base d'une définition commune des objectifs et d'un soutien financier. Lorsque le montant de la subvention dépasse 23 000 €, l'établissement d'une convention est obligatoire.

C'est ainsi que la ville de PLOEMEUR s'engage à verser une subvention globale de **28 210 €** au titre de l'année 2019, se décomposant de la manière suivante (cf les détails en annexe) :

- ✓ **Sections sportives :**
 - **Subvention de fonctionnement :** **20 150 €**
 - **Subvention de projet :** **3 100 €**
- ✓ **Sections culturelles :**
 - **Subvention de fonctionnement :** **3 320 €**
 - **Subvention de projet :** **1 640 €**

Les attributions sont assorties d'engagement, définies par la réglementation en vigueur, par la signature d'une lettre d'engagement qui garantit la bonne utilisation des deniers publics.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission « Jeunesse, sport, santé » et « éducation, culture, relations internationales du 05 décembre 2018 ;

Vu l'avis de la commission « Finances, ressources humaines du 10 décembre 2018 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

IL EST PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** le versement des subventions à l'Amicale Laïque de Ploemeur à hauteur de **28 210 €** pour l'année 2019
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention jointe en annexe de la présente délibération

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le Maire, Ronan Loas, intervient : «Je rappelle que nous faisons une convention car il s'agit d'une obligation légale. Au-dessus de 23K €, nous sommes obligés de conventionner un versement de subvention. Cela permet de poser le sujet. Ce qui n'empêche pas, même si nous affichons une partie des subventions de projets liées à l'Amicale Laïque en sport et en non-sportif, que, s'ils ont d'autres projets en cours d'année, ils seront étudiés. Au moins, cela pose la base des subventions dans une convention.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COMITE DU PERSONNEL

Rapporteur : Katherine Gianni

Dans le cadre de sa politique d'action sociale en direction des agents actifs et retraités, la ville de Ploemeur a fait le choix au-delà de son adhésion au Comité National d'Actions Sociale (CNAS) de subventionner le Comité du personnel municipal de Plœmeur créée le 06 avril 2018 afin de développer les activités culturelles et de loisirs et de prestations diverses à caractère social pour les agents et leur famille.

Les subventions et moyens publics mis à disposition du Comité du personnel constituent dans leur globalité un élément important de la politique sociale de la ville en faveur de son personnel. En contrepartie de l'octroi d'une subvention de 25 000€ pour l'année 2019, le Comité du Personnel devra inscrire son action dans la cadre de la convention délibérée en Conseil municipal du 28 juin 2018 dont les objectifs consistent à assurer la solidarité temporaire, exceptionnelle, individuelle ou familiale à l'égard des agents actifs et retraités de la Ville et du CCAS de Plœmeur dans les domaines sociaux, culturels et de loisirs.

Conformément à la convention, un avenant financier définissant le montant de la subvention et les conditions de versement est soumis chaque année au Conseil municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission « Finances, ressources humaines » du lundi 10 décembre 2018 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant financier pour 2019 joint en annexe
- **AUTORISE** le prélèvement des dépenses en résultant, sur les crédits inscrits à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations du budget 2019 de la ville, soit 25 000€

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le Maire, Ronan Loas, explique : « Les actions ont été simplifiées en raison du nombre des permanences sur des produits pour lesquels le CNAS propose déjà des avantages ou alors des produits avec très peu d'intérêts financiers. Les membres du comité ont vraiment bien travaillé ensemble et nous les avons accompagnés. Ils ont simplifié dans la logique du comité du personnel. L'idée de ce comité du personnel est de faire du lien entre les agents, davantage de sorties et non pas un système de guichet. C'est un schéma qui permet d'avoir beaucoup plus de confort pour les bénévoles. Le but est bien le lien entre les agents. Ce sont des sorties type Puy-du-Fou, l'organisation de Noël... des choses beaucoup plus simples. Ce comité n'interviendra pas en net social, le CNAS s'en charge».

FITDAYS MGEN 2019 – CONTRAT DE PARTENARIAT

Rapporteur : Anne-Valérie Rodrigues

La commune a souhaité s'associer en 2019 à l'évènement « FITDays MGEN » dont l'objectif est de donner aux enfants et aux parents le goût de se mettre à l'activité physique et à les inciter à adopter de bonnes habitudes alimentaires pour lutter contre la sédentarité et l'obésité.

Cette animation organisée par l'association TIGRE, association 1901, dont le siège social est situé Clos Déroches - 38210 Tullins, représentée par Monsieur Jean-Philippe VIALAT se déroulera le dimanche 16 juin 2019. Ploemeur accueillera une étape de l'évènement « FITDays MGEN » ainsi que la finale régionale sur le site du centre de rééducation fonctionnelle de Kerpape.

34 étapes sont programmées en 2019 en France entre le 14 mai et le 30 juin. Le souhait de l'organisateur est d'y accueillir 20 000 enfants.

Les participants seront pris en charge dans un village « clef en mains » par une équipe de 22 personnes. Le village abritera différents ateliers pédagogiques dont un atelier phare dont l'animation est destinée à donner l'envie aux enfants de faire du sport. Il permettra ainsi de réaliser un triathlon constitué de 20 m de natation, 1 km de VTT et 250 m de course à pied.

Ce même jour, Ploemeur accueillera la finale régionale ouverte aux enfants sélectionnés par tirage au sort (20 par ville). Ils représenteront les villes Saint Herblain, Saint Jean d'Angely, Saint Jean de Monts, Saint Briec et Ploemeur. Le 1^{er} de chaque catégorie (il y en a huit) participera à la finale nationale le 12 juillet. L'organisateur prendra en charge le déplacement en finale nationale les 11 et 12 juillet des enfants qui seront sélectionnés, ainsi que d'un parent accompagnant pour chacun.

Afin de finaliser ce partenariat, l'association TIGRE, a proposé à la commune et au centre mutualiste de Kerpape la signature d'un contrat de partenariat (cf. annexe).

Outre les modalités en matière de communication et d'apports techniques, cette convention précise une participation financière de la commune de Ploemeur pour un montant de 3 200 €.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission « Jeunesse, sport, santé » du mercredi 5 décembre 2018 ;

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines » du lundi 10 décembre 2018 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le contrat de partenariat, joint en annexe de la présente délibération avec le Centre Mutualiste de KERPAPE l'association TIGRE et prévoyant notamment :
- Un appui de la ville à la communication de l'événement
 - Une participation en nature sous forme de mise à disposition de matériels, de lots et de tee-shirts et de restauration
 - Le versement d'une subvention de 3200 € à l'association

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le Maire, Ronan Loas, intervient : « Il s'agit d'un évènement pour lequel il y a le versement d'une subvention et qui est, globalement, clés en main. Je pense que, outre le thème et sa localisation, cet évènement devrait faire rayonner la commune. Nous avons donc travaillé ce sujet avec le Centre Mutualiste de KERPAPE et l'association TIGRE. C'est la MGEN pour ceux qui connaissent cette mutuelle. »

AIDE A LA LOCATION - STRUCTURES DÉMONTABLES

Rapporteur : Patricia Quero-Ruen

Chaque année, une aide municipale est accordée aux associations ayant loué un chapiteau selon les règles suivantes :

- Manifestation se déroulant dans les secteurs excentrés,
- Aide municipale limité à 60% de la dépense engagée sans pouvoir dépasser la somme de 1 300 €.

En 2018, le comité des fêtes de Lomener et l'association « Les communs d'abord » sollicitent cette aide :

- Comité des fêtes de Lomener :
 - Montant de la facture : 3 527,04 €
 - 60% de la dépense : 2 116,22 €
 - **Aide accordée par la ville : 1 300 €**
- Association « Les communs d'abord » :
 - Montant du devis : 7 800 €
 - 60% de la dépense : 4 680 €
 - **Aide accordée par la ville : 1 300 €** (Cette allocation sera versée à réception d'une copie de la facture).

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission « Jeunesse, sport, santé » du mercredi 5 décembre 2018 ;

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines » du lundi 10 décembre 2018 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **ACCORDE** les subventions suivantes :
 - 1300 € au Comité des fêtes de Lomener
 - 1300 € à l'association « Les Communs d'abord »

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

INTERVENTIONS ARTISTIQUES D'AMZER-NEVEZ EN ECOLE PRIMAIRE

Rapporteur : Katherine Gianni

Le Centre Culturel Amzer Nevez marque son implication dans le territoire qui l'environne par le développement de rencontres amateurs/professionnels. A ce titre, des actions d'éducation artistique et culturelles en direction des élèves des écoles primaires ont été mises en place depuis plusieurs années avec l'élaboration de documents pédagogiques pour chaque création, des ateliers animés par les artistes dans les écoles, des rencontres avec les artistes pendant la résidence, répétitions publiques etc.

Au titre de l'année scolaire 2017-2018, huit interventions de Youn KAM et Yann LE CORRE, artistes impliqués dans un projet de création intitulé « Son'rod » porté par AMZER NEVEZ ont été programmées au sein de l'école primaire publique bilingue Prévert/Desnos. Pour ce projet spécifique, Amzer Nevez a sollicité de la ville une participation financière à hauteur de 1500 € sur un budget total 3 700 €.

Contrairement aux années 2013 et 2014 où Amzer Nevez a reçu pour des projets similaires un soutien spécifique de 2 000 €, aucune subvention n'a été accordée en 2015 et en 2017 par la DRAC sur ce type de projet.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission « Education, Culture, et Relations internationales » du mercredi 5 décembre 2018 ;

Vu l'avis de la commission « finances et ressources humaines » du lundi 10 décembre 2018 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle de 1500 € au Centre culturel AMZER NEVEZ

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Katherine Gianni, 9^{ème} adjointe au Maire, précise : « Vous avez en pièce-jointe le projet artistique et culturel d'Amzer-Nevez. C'est un dossier très bien construit, complet et tout le monde y trouve son compte. »

Le Maire, Ronan Loas, ajoute : « C'est aussi un moyen de soutenir la filière bilingue créée depuis la rentrée 2014 et qui fonctionne bien. C'est un joli projet. »

JEUNESSE SPORT

CONVENTION VILLE-IME KERDIRET-ECOLE JACQUES PREVERT

Rapporteur : Hélène Boleis

En application de la loi n° 2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap ainsi que la scolarisation en milieu ordinaire à temps plein ou partiel des élèves présentant un handicap constituent un objectif prioritaire de l'éducation nationale.

De même, le récent décret n° 2018-647 du 23 juillet 2018 relatif au temps périscolaire incite au respect d'une charte qualité au travers de laquelle la collectivité s'engage à assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap.

Particulièrement concernée et par ailleurs mobilisée sur la question du handicap (présence du CMRRF à Kerpape, commission communale accessibilité, convention avec l'association Loisirs Pluriels, ateliers menés par les services Enfance-Jeunesse...), la ville de Ploemeur partage pleinement cet objectif inscrit au Projet Educatif de Territoire (PEDT) et qui se concrétise notamment par l'existence d'une classe de CM3 au sein de l'école élémentaire Jacques Prévert.

Les acteurs fédérés autour de ce partenariat cherchent à favoriser l'intégration sociale des jeunes élèves de l'IME par une inclusion en milieu scolaire ordinaire et périscolaire.

Les différentes actions menées visent notamment à :

- Accroître le sentiment d'appartenance à la communauté scolaire
- Permettre aux jeunes d'IME de suivre une scolarité au sein des dispositifs de droit commun
- Conforter et développer les apprentissages scolaires
- Poursuivre le projet de la classe externalisée (qui fait partie de l'unité d'enseignement) en école élémentaire
- Permettre les inclusions individuelles et/ ou en petit groupe dans les classes de l'école en fonction des projets de chaque enfant
- Développer le travail sur les apprentissages sociaux et relationnels en instaurant des opportunités d'échanges dans tous les temps de vie à l'école (CM3, temps d'inclusion scolaire, récréation, pause méridienne)
- Faire partager l'expertise des enseignants spécialisés (dans la réponse aux élèves en difficultés ou en situation handicap) à l'équipe enseignante de l'école primaire ainsi qu'aux agents municipaux dans une coopération étroite.

Afin de sécuriser au mieux ce partenariat, il est nécessaire de définir les responsabilités et engagements pour chacune des parties. C'est en ce sens qu'une convention tripartite a été depuis la rentrée de septembre 2018 co-construite en étroite concertation entre la ville, l'IME de Kerdiret et la direction de l'école Jacques Prévert.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les avis des commissions « Éducation, culture, relations internationales » du mercredi

5 décembre 2018 et de la commission « Finances et ressources humaines » du lundi
10 décembre 2018 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

La situation scolaire d'un enfant est évoquée par Madame Dauges, Conseillère municipale.

Monsieur le Maire fournit des éléments de réponse succincts et ne souhaite pas poursuivre cette discussion qu'il estime déplorable en séance du conseil municipal. Celle-ci relevant d'un caractère personnel et nominatif, il n'y a pas lieu qu'elle soit abordée en séance publique et surtout d'être instrumentalisée politiquement.

JEUNESSE SPORT

REVISION DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE-PLAN MERCREDI

Rapporteur : Hélène Boleis

Le décret no 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire imposait dans les écoles maternelles et élémentaires publiques la répartition des 24 heures d'enseignement hebdomadaires sur 9 demi-journées afin notamment d'alléger la journée de l'élève.

C'est dans ce cadre que la semaine d'école a été à compter de la rentrée de septembre 2014 organisée sur cinq jours dans les écoles publiques communales (pour mémoire, les écoles privées n'étant pas assujetties à l'obligation d'application du décret susmentionné, les écoles du Sacré Cœur et Notre Dame de la Garde avaient fait le choix de rester à la semaine de 4 jours d'école).

Le même décret prévoyait également la rédaction pour chaque commune d'un Projet Educatif de Territoire (PEDT) visant à définir les modalités organisationnelles des différents temps de l'enfant et condition sine qua non pour percevoir des financements complémentaires de l'Etat et de la Caisse d'Allocation Familiale. Le PEDT de la commune a ainsi été signé en 2015.

Le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 a depuis permis aux collectivités qui le souhaitaient un « retour » à la semaine de quatre jours d'école.

Après une importante concertation de la communauté éducative locale quant à l'évaluation de l'organisation du temps scolaire sur cinq matinées d'école, le Conseil municipal a décidé par délibération en séance du 06 février 2018 d'organiser les heures d'enseignement scolaire sur quatre jours à compter de la rentrée de septembre 2018, libérant de ce fait le mercredi.

Le décret n° 2018-647 du 23 juillet 2018 est venu récemment modifier les définitions et règles applicables aux accueils de loisirs :

- Les accueils organisés les jours d'école et le mercredi même sans école sont réglementairement qualifiés d'accueils périscolaires
- Les accueils organisés pendant les vacances scolaires ainsi que le samedi sans école et le dimanche sont qualifiés en accueils extrascolaires.

Ce même décret introduit un assouplissement des taux d'encadrement qui sont aménagés pour tenir compte de la durée de fonctionnement de l'accueil. La prise en compte des intervenants ponctuels dans le calcul de ces taux est désormais possible le mercredi sans école pour les accueils de loisirs périscolaires organisés dans le cadre d'un PEDT.

Suite à ces évolutions du cadre réglementaire, la ville de Ploemeur souhaite conformément aux objectifs de son PEDT organiser l'accueil périscolaire du mercredi de la façon suivante :

- Engagement à respecter la charte qualité du Plan mercredi.
- Formaliser cet engagement avec les services de l'Etat et la caisse d'allocations familiales par une convention spécifique.

- Conclure un projet éducatif territorial (PEDT) intégrant le mercredi afin de maintenir une cohérence éducative des activités périscolaires organisées dans les conditions de l'article R .551-13 du code de l'éducation.

Bien que le décret du 23 juillet 2018 permette un encadrement assoupli (1 animateur pour 10 enfants âgés de moins de 6 ans et un animateur pour 14 enfants âgés de plus de huit ans) pour les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) fonctionnant plus de 5 heures consécutives, la ville de Ploemeur a décidé de maintenir les taux d'encadrement s'appliquant au temps extrascolaire (1 animateur pour 8 enfants âgés de moins de 6 ans et un pour 12 de plus de 6 ans) pour l'accueil périscolaire du mercredi. Les enfants âgés de 3 à 12 ans scolarisés dans le premier degré pourront le mercredi fréquenter les structures ALSH décrites dans ce PEDT (ALSH Gauguin, ALSH Pagnol, Passeport). La charte de qualité du plan mercredi sera totalement intégrée au fonctionnement des structures afin de :

- Veiller à la complémentarité des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires ;
- Inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs et les besoins des enfants;
- Proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (oeuvre, spectacle, exposition, tournoi, etc.).

La collectivité s'engage au travers de la signature de la convention à organiser les accueils de loisirs périscolaires fonctionnant le mercredi dans le respect des principes de la charte qualité.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les avis des commissions « Éducation, culture, relations internationales » du mercredi 5 décembre 2018 et de la commission « Finances et ressources humaines » du lundi 10 décembre 2018 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Maire à formuler une proposition de modification du PEDT intégrant le plan mercredi auprès de la DASEN.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention « Charte Qualité Plan Mercredi »

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le Maire, Ronan Loas, suggère : « Je propose de ne pas détailler le PEDT. Nous connaissons tous la qualité de travail de nos agents à la ville de Ploemeur. L'idée est d'avoir une véritable continuité éducative, scolaire, périscolaire, du jeune enfant jusqu'à l'adolescent et aux jeunes au sens large. Nous sommes l'une des rares communes du Morbihan à avoir réussi à passer le Plan Mercredi dans les temps, en raison de délais extrêmement courts (2 semaines pour effectuer les modifications). »

**AIDE AU TRANSPORT POUR LES PROJETS PEDAGOGIQUES SANS HEBERGEMENT DES ECOLES
PUBLIQUES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018-2019**

Rapporteur : Hélène Boleis

La participation communale pour l'année scolaire 2018-2019 sera fixée selon les modalités suivantes :

Participation communale versée aux écoles	Années 2018-2019 et 2019-2020
➤ Transport en car sur la commune ou en agglomération	Prise en charge à 100% des trajets
➤ Transports en car hors agglomération	Prise en charge à 50% des trajets

La participation communale pour ces différentes aides sera versée dans la limite des crédits spécifiques inscrits au budget de la collectivité et conditionnée à la fourniture par les écoles primaires publiques des pièces justificatives.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les avis des commissions « Éducation, culture, relations internationales » du mercredi 5 décembre 2018 et de la commission « Finances et ressources humaines » du lundi 10 décembre 2018 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la participation communale aux transports en car des écoles publiques du territoire pour l'année scolaire 2018-2019.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE - 5 ABSTENTIONS (Michel LE MESTRALLAN – Daniel LE LORREC – Thierry LE FLOCH – Sylvain BRITEL – Irène BELLEC)

Thierry Le Floch, conseiller municipal de l'opposition, intervient : « Dans les limites des crédits spécifiques inscrits au budget de la collectivité, je voulais savoir s'il y avait des crédits illimités. Une école qui veut se déplacer trois, quatre ou cinq fois dans l'année, est-ce possible ? Comment cela se passe ? »

Hélène Boleis, 4^{ème} adjointe au maire, prend la parole : « Jusqu'à présent, c'était un peu illimité. Nous en avons discuté avec les directeurs d'établissements. Au vu des sorties qu'ils font dans l'année, nous allons nous baser sur leurs besoins et établir un budget avec une butée, c'est à dire qu'ils auront un certain budget qui correspond à leurs besoins mais ils ne pourront pas le dépasser. S'ils souhaitent le dépasser, ils pourront mutualiser d'un établissement à l'autre. C'est un travail qui est en cours et dont nous discutons fréquemment avec eux. »

Thierry Le Floch, Conseiller municipal de l'opposition demande : « Je crois important que votre réponse soit inscrite dans le bordereau car il y a une évolution. Jusqu'à présent, c'était libre, c'est-à-dire qu'il n'y avait pas de restrictions. Désormais, il va y en avoir une. Je crois qu'il est important, pour la transparence des décisions que nous prenons, que dans ce bordereau soit clairement indiqué qu'il y aura une restriction. Cela ne me gêne pas mais en fonction des crédits alloués à cette activité, il y aura une restriction. Il peut y avoir une mutualisation des déplacements d'un établissement à l'autre mais, dans tous les cas, il y a un changement des règles du jeu, de toute évidence. J'aurais souhaité que cela soit inscrit dans le bordereau. Merci beaucoup. »

Le Maire, Ronan Loas, ajoute : « La limite actuelle était quand l'enveloppe globale était consommée, puisqu'il y avait des écoles qui prenaient plus. L'idée est d'avoir un schéma assez clair où l'enveloppe globale attribuée aux écoles soit vue avec l'ensemble des directeurs et directrices d'écoles. S'il y a besoin de plus, cela se rediscute dans cette instance-là. Cela permet de clarifier combien ont les écoles sur ces budgets. »

Thierry Le Floch ajoute : « Monsieur le Maire, la réponse de Madame Boleis a été claire, dans tous les cas, très franche, parce qu'il y a bien un changement des règles du jeu. Cependant, nous ne connaissons pas les règles, ni le montant, et nous ne savons pas quelle va être l'incidence de cette modification des règles du jeu sur la capacité de déplacement des écoles. Je crois que nous ne pouvons pas le savoir. »

Antoine Goyer, 2^{ème} adjoint au Maire, intervient : « En tant qu'adjoint aux finances, cela me paraît logique d'avoir une limite budgétaire sinon c'est la porte ouverte à toutes les lignes. »

Thierry Le Floch rétorque : « Je vous ai dit que cela ne me paraissait pas complètement ridicule. Simplement, comme cela n'était pas le cas jusqu'à présent et qu'il y a une modification des règles, comme il n'y a pas de références à cette modification des règles et que nous ne connaissons pas la ligne, nous ne savons pas dans quelle mesure, ou pas, il y aura une restriction. Je ne sais pas, il n'y aura peut-être pas de restriction mais nous n'avons pas d'informations. »

Le Maire, Ronan Loas, informe : « Effectivement, cela paraîtra dans le budget des projets d'aides aux écoles. Auparavant, il y avait tout de même une limite. Lorsque l'on arrivait au maximum, cela coupait l'ensemble des projets pour toutes les écoles de Ploemeur. L'idée est d'avoir quelque chose qui corresponde à leur consommation actuelle et sur lequel la démarche est en cours avec les directeurs et directrices des écoles. Honnêtement, les enjeux financiers, vous les connaissez, ne sont pas énormes pour nous. Le but c'est de clarifier. »

Thierry Le Floch dit : « Je me réjouis et je prends note qu'il n'y ait pas de refus, tout simplement. Cela sera mis au compte-rendu »

Le Maire, Ronan Loas, reprend : « Je pense que là-dessus nous sommes toujours assez clairs lorsque l'on nous dit quelque chose. Ce qui est intéressant, c'est que nous avons créé un comité éducatif de territoire cette année qui fonctionne bien avec l'ensemble des directeurs, la maison des jeunes et le nouvel inspecteur de circonscription. Nous évaluons toutes les politiques à mettre en place et également comment nous pouvons les aider d'autres manières : gratuité de certains spectacles pour qu'ils puissent emmener les enfants... C'est même du « plus, plus » sur l'aide aux écoles. »

DIRECTION CULTURE

PARTICIPATION DE LA VILLE AUX FRAIS D'INSCRIPTION DES PLOEMEUROIS AUX ATELIERS MUSICAUX D'AMZER NEVEZ - ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

Rapporteur : Katherine Gianni

Chaque année, la Ville de Ploemeur aide financièrement les enfants inscrits au centre Amzer Nevez jusqu'à 18 ans, ainsi que les étudiants et demandeurs d'emploi jusqu'à 25 ans.

Il convient de déterminer pour l'année scolaire 2018/2019 la participation communale aux frais d'inscription aux ateliers musicaux (formation instrumentale et formation musicale) proposés par le centre Amzer Nevez (centre régional de culture bretonne et celtique) de Plœmeur.

Il est proposé de reconduire cette participation communale au taux de 18% du coût des inscriptions.

Pour information 10 élèves étaient inscrits pour l'année scolaire 2017-2018.

Pour l'année scolaire 2018/2019, 10 élèves sont inscrits dont 3 suivent des cours de formation musicale en complément de la formation instrumentale. Pour les 7 élèves participant uniquement à la formation instrumentale, il sera attribué la somme de 76,86 € par élève (coût annuel de l'inscription : 427,00 €). Pour les 3 élèves qui participent aux deux formations, il sera attribué la somme de 97,56 € par élève (coût total annuel des inscriptions : 542,00 €).

En termes de modalités pratiques, le centre Amzer Nevez dresse la liste des élèves ploemeurois et rembourse à l'élève la participation versée par la ville.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les avis des commissions « Éducation, Culture, RI » du mercredi 5 décembre 2018 et de la commission « Finances et ressources humaines » du lundi 10 décembre 2018 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

➤ **VALIDE** la participation communale au taux de 18 % pour l'année scolaire 2018/2019.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

DIRECTION CULTURE

PARTICIPATION DE LA VILLE AUX FRAIS D'INSCRIPTION DES PLOEMEUROIS AU CONSERVATOIRE DE LORIENT – ANNEE SCOLAIRE 2018/2019

Rapporteur : Katherine Gianni

Chaque année, la ville de Plœmeur aide financièrement les élèves inscrits au Conservatoire de Lorient jusqu'à leurs 18 ans (prolongation possible jusqu'à 25 ans pour les étudiants et demandeurs d'emploi). Pour mémoire en 2017-2018, 5 personnes ont bénéficié d'une aide de la mairie de Plœmeur pour un montant total de 717,60 €.

Cette aide est valable :

- pour les spécialités non enseignées à Plœmeur (Conservatoire à rayonnement communal ou au Centre Amzer Nevez pour les musiques traditionnelles) ;
- pour les cours de danse cycle initial (cycle 1 et 2) et cycle perfectionnement (cycle 3) ;
- pour la formation musicale et instrumentale cycle 1, 2, cycle 3 CEM (Certificat d'étude musicale) et cycle 3 DEM (Diplôme d'étude musicale).

Il est proposé une participation communale au taux de :

- 20 % pour la formation musicale et instrumentale : cycle 1 et 2
- 50 % pour la formation musicale et instrumentale : cycle 3 CEM et cycle 3 DEM
- 30 % pour les cours de danse cycle initial (cycle 1 et 2) et cycle perfectionnement (cycle 3)

En termes de modalités pratiques :

Le jeune s'inscrit au conservatoire de Lorient qui lui facture le montant dû.

La ville de Plœmeur versera au bénéficiaire l'aide accordée en fin d'année sur présentation de la facture acquittée.

Dispositions selon les tarifs qui ont été communiqués par l'ENMD pour l'année scolaire
2018/2019

Enseignement	2018-2019 Coût Total	2018-2019 pris en charge par la ville de Ploemeur	2018 - 2019 reste à charge de l'utilisateur
<u>formation musicale et instrumentale</u>			
Cycle 1	743,00 €	148,60 € 20%	594,40 € 80%
Cycle 2	849,00 €	169,80 € 20%	679,20 € 80%
Cycle 3 CEM	955,00 €	477,50 € 50%	477,50 € 50%
Cycle 3 DEM	586,00 €	293,00 € 50%	293,00 € 50%
<u>enseignement de la danse</u>			
Cycle initial (cycle 1 et 2)	530,00 €	159,00 € 30%	371,00 € 70%
Cycle perfectionnement (3)	849,00 €	254,70 € 30%	594,30 € 70%

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les avis des commissions « Éducation, Culture, RI » du mercredi 05 décembre 2018 et de la commission « Finances et ressources humaines » du lundi 10 décembre 2018 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la participation de la ville aux frais d'inscription des élèves ploemeurois au conservatoire de Lorient, pour l'année scolaire 2018/2019

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le Maire, Ronan Loas, intervient : « Le détail du dispositif concerne assez peu d'élèves. C'est aussi pour cela que nous n'ouvrons pas de 3ème cycle à l'école de musique. »

DIRECTION AMENAGEMENT URBANISME ET FONCIER

CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT RELATIVE AU SOCLE COMMUN TOPOGRAPHIQUE A SIGNER AVEC LORIENT AGGLOMERATION

Rapporteur : Serge Lecuyer

Lorient Agglomération en charge du système d'information géographique, a souhaité rencontrer les communes dès 2014 pour présenter, d'une part, l'équipe en charge du Système d'Information Géographique et, d'autre part, construire avec les communes un projet durable.

L'élaboration de cette charte intercommunale, et à présent de cette convention, est le fruit d'un réel partenariat avec le service de l'Information Géographique et de la topographie et les 25 communes membres, guidé par une volonté partagée d'améliorer la connaissance du territoire, de partager des expériences, de répondre à des obligations réglementaires en identifiant les opportunités d'ouverture des données et d'appréhender ensemble les usages des informations géographiques de demain.

Afin de répondre à ces enjeux de constituer un socle commun mutualisé source d'économie, le sous-groupe de travail Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) du Conseil National de l'Information Géographique (CNIG), a été mandaté pour définir une norme qui sera le standard d'échange à l'échelon national. Ce standard d'échange sera rendu obligatoire en 2026.

Il est proposé au Conseil municipal d'intégrer l'organisation mise en place par Lorient Agglomération pour être assister et associer le plus grand nombre d'acteurs dans la mise en œuvre opérationnelle de construction, de valorisation et de gestion d'un socle commun topographique. Ce socle intègre l'ensemble du cycle des données y compris les contrôles pour les fiabiliser ainsi que les récolements après travaux pour l'enrichir.

Le projet de convention comprend une mutualisation pour acquérir des images aériennes très haute définition répondant au standard national à 10 cm (convention cadre spécifique entre l'IGN Lorient Agglomération et Morbihan Energies) et donnera lieu à la constitution d'un groupement de commande pour acheter au meilleur coût des données topographiques. Le contrôle fait partie intégrante du projet : il est indissociable pour des raisons qualitatives et juridiques (arrêté du 16 septembre 2003 sur les classes de précision des informations géographiques non appliquée et incontournable aujourd'hui).

Les modalités financières sont dépendantes de l'effet volume qui aura un impact lors de la consultation à venir. Le projet va se construire petit à petit et sur la durée. Cette co-construction est proposée pour enrichir et partager durablement ensemble les informations géographiques du bien commun. La convention avec les exploitants de réseaux, les communes, les partenaires, sur le fond de plan est un enjeu pour demain. Ce sont des économies d'échelles, le développement d'autres usages et un service qui n'existait pas malgré les obligations réglementaires.

La présente convention porte sur les modalités de la coopération entre les acteurs pour construire, gérer, diffuser, partager, mettre à jour un socle commun topographique dans le standard d'échange national (ci-joint en annexe).

Vu l'avis de la commission « urbanisme et logement » et « économie, emploi, tourisme » du jeudi 6 décembre 2018 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet de convention de partenariat et de financement relative au partage de données à très grande échelle des 25 communes de Lorient Agglomération.
- **MANDATE** le maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération pour signer la convention ci-annexée.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE - 3 ABSTENTIONS

(Loïc TONNERRE – Michel ROUALO –Dominique DAUGES)

DIRECTION AMENAGEMENT URBANISME ET FONCIER

RENOUVELLEMENT URBAIN DE L'AGGLOMERATION DU CENTRE-VILLE : PERIMETRE DE PRISE EN CONSIDERATION

Rapporteur : Patricia Quero-Ruen

Dans le cadre de la démarche « *Ploemeur 2030* », la commune de Ploemeur porte dans son projet de territoire l'ambition d'un renouvellement urbain de l'agglomération du centre-ville.

Au sein du groupement Florence Mercier Paysagiste une équipe composée notamment d'urbanistes-architectes et de paysagistes a été mandatée afin de réaliser un plan-guide d'aménagement qui s'appuie sur une démarche concertée associant étroitement les habitants et usagers du centre bourg à la réflexion.

En outre, dans les prochaines années, l'agglomération du centre-ville bénéficiera également d'investissements publics importants, liés à l'arrivée sur le centre-ville de Ploemeur du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) Triskell.

En effet, l'agglomération du centre-ville se caractérise par son attractivité auprès de la promotion immobilière qui souhaite y développer plusieurs projets qu'il convient de coordonner dans le cadre de la réalisation de ce plan-guide.

Il est donc proposé de prolonger la démarche déjà mise en place dans ce contexte de Périmètre de Prise en Considération (PPC) pour pouvoir maîtriser les mutations foncières et immobilières pouvant survenir rapidement dans le cadre de la réalisation de ce plan-guide au niveau de l'agglomération du centre-ville.

Cette disposition permettra à la collectivité d'opposer, le cas échéant, un sursis à statuer aux demandes d'autorisations de travaux, de constructions ou d'installations, qui pourraient porter préjudice à la mise en œuvre du projet d'aménagement envisagé.

La durée du sursis à statuer ne pourra pas dépasser 10 mois à dater de sa mise en place effective par la présente délibération.

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L.424-1-3° et R.424-24 ;

Vu l'avis de la commission « urbanisme et logement » et « économie, emploi, tourisme » du 6 décembre 2018 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

CONSIDERANT la nécessité de définir un périmètre de prise en considération permettant de surseoir à statuer sur les demandes d'autorisation concernant les terrains inclus dans le périmètre de l'opération d'aménagement, incluant des travaux, constructions ou installations susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation de ladite opération,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **CREE** un périmètre de prise en considération au titre de l'article L.424-1-3° du Code de l'Urbanisme tel que figurant sur le plan ci-annexé ;
- **AUTORISE** le maire à engager les procédures réglementaires de publicité du présent acte et de mise à jour du plan local d'urbanisme.

Délibération adoptée à la MAJORITE – 3 CONTRE (Loïc TONNERRE – Michel ROUALO – Dominique DAUGES)

Le Maire, Ronan Loas, intervient : « *Même bordereau, même périmètre, cela permet de prendre la sécurité. »*

Thierry le Floch, Conseiller municipal de l'opposition prend la parole : « *Sur ce bordereau-là, nous avons déjà eu une discussion avec Madame Quero-Ruen. Nous sommes un petit peu en colère parce que nous avons été informés au cours de la commission urbanisme que le dossier suivait son cours, avec un peu de retard. Nous avons eu une information que nous n'avions pas eue à la commission. Nous l'avons eue au conseil, comme quoi il s'inscrivait dans le projet Cœur-de-ville, tant mieux, bien évidemment nous sommes contents de cela. En revanche, nous avons demandé très explicitement où en était et comment s'inscrivait la démarche de concertation initiée dans la phase initiale. Si elle se prolongeait, notamment dans la phase d'élaboration du dossier et de présentation du dossier. Là, très clairement, il nous a été répondu que cela passerait au conseil, qu'il n'y aurait pas de réunion préalable ouverte au public sur le projet. Nous pouvons nous expliquer, nous sommes là pour échanger. Si vous nous présentez un projet finalisé, alors que vous avez sollicité les ploemeurois dans une phase de concertation préalable, nous trouvons logique qu'il y ait une phase de concertation préalable avant la finalisation du projet. C'est ce que l'on souhaite, c'est ce que l'on a demandé et, à cette question-là, il nous a été dit qu'il n'est pas prévu d'information préalable ouverte au public dans la phase de concertation. J'aimerais avoir des explications sur cette démarche. »*

Patricia Quero-Ruen, 5^{ème} adjointe au Maire, précise : « *Je pense, peut-être, qu'il y a eu une mauvaise compréhension de choses qui ont été dites. J'ai été très claire, je vous dis ce qu'il a été dit lors de cette commission. Lors de cette commission, j'ai bien dit que le projet avait pris un peu de retard. Qu'au premier trimestre 2019, le plan guide serait terminé, qu'il y aurait une réunion publique, comme il y a eu d'autres réunions de concertation, qu'il y aurait d'autres ateliers comme ceux auxquels vous avez participé et, à la demande que vous avez faite d'avoir un travail spécifique avec les élus de la Majorité, je vous ai dit que ce n'était pas en vue. Voilà ce que je vous ai dit. »*

Le Maire, Ronan Loas, ajoute : « *Je vais juste répondre sur la démarche qui est en cours. Ce qui nous a retardé, c'était la démarche Cœur-de-ville qui devait être entamée en septembre et, sur laquelle,*

ils l'ont décalée jusqu'à dépôt du dossier en février. Il fallait aussi avoir la vue du Préfet, et nous avons une réunion de travail avec le sous-préfet. C'est une forme de concours, donc, même si nous avons un bon dossier, cela ne passera en Conseil municipal que quand il y aura eu les étapes de concertation en réunion publique et dans les ateliers pour que ceux-ci retravaillent les propositions. Ensuite, on rentre dans la phase opérationnelle car nous étions auparavant dans la phase « plan-guide et autres » qui commence à se figer et qui va repasser en population. Le marché « Ploemeur 2030 » comprenait une phase de concertation tout au long du processus, le « plan-guide » pouvant évoluer lui aussi en permanence mais le but n'est pas de le faire évoluer tous les six mois. C'est un élément qui, comme un plan, doit être revu en rapport avec les enjeux du secteur. L'objectif est que ce soit présenté avant l'été en conseil pour qu'il y ait deux mois d'enquête publique. En ayant la réponse pour l'appel Cœur-de-ville en amont puisqu'il faut rendre les dossiers en février. »

Daniel Le Lorrec, conseiller municipal de l'opposition, commente : « Pas du tout dans un esprit polémique : est-ce que les ateliers, tels qu'ils avaient fonctionné, seront de nouveau réunis avant la présentation définitive du document tel qu'il sera soumis au conseil municipal ? Il y aura une présentation publique mais pas de présentation en atelier, c'est ce que vous nous avez répondu. »

Le Maire, Ronan Loas répond : « Les ateliers auront lieu après la présentation. »

Daniel Le Lorrec, conseiller municipal de l'opposition, ajoute : « C'est là, justement, qu'il nous paraît judicieux que ceux qui ont travaillé pour les ateliers aient la présentation et un échange avec le bureau d'étude avant que celui-ci soit présenté, et non pas après. »

Le Maire, Ronan Loas, précise : « La méthode est de remonter à l'ensemble de la population, de relancer les groupes de travail, ce qui permet de recalibrer le projet et c'est une démarche qui est classique. »

Le Maire, Ronan Loas, reprend : « Justement, nous sommes bien d'accord, mais c'est une démarche efficace. De plus, cela va redonner goût, puisque certains ploemeurois ne sont pas rentrés dans les ateliers de travail parce que c'était trop abstrait, cette première phase, d'avoir une nouvelle présentation qui donne goût à la démarche de pouvoir réamender, remodifier, avant d'acter en conseil, ce qui est une démarche logique, du moins pour nous. S'il n'y a pas d'autres questions ou d'autres remarques, car ce bordereau n'est qu'une poursuite du périmètre de prise en considération...

Je vous remercie. Je me permets de vous souhaiter également de belles, heureuses et reposantes fêtes de fin d'année ».

Le Maire lève la séance à 20 h 35.

Ronan Loas,



Maire